

**État des lieux régional
des bibliothèques pénitentiaires
de Normandie**

De mars 2018 à mars 2019

Préambule

Le dispositif de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaire de Rennes (DISP) en faveur du développement de la culture en milieu pénitentiaire

Chaque SPIP a pour mission d'élaborer en concertation avec les établissements pénitentiaires une programmation culturelle et socio-culturelle. L'accès à la culture, vecteur de revalorisation personnelle et d'insertion scolaire et professionnelle, est un des éléments du parcours de réinsertion des personnes placées sous main de justice.

La DISP de Rennes accompagne le développement des politiques culturelles mises en œuvre par les Services pénitentiaires d'insertion et de probation au sein des établissements pénitentiaires de son ressort.

Elle s'appuie pour ce faire sur une politique partenariale avec la Directions des Affaires Culturelles Normandie et le Conseil Régional de Normandie (programme régional Culture-Justice) permettant la mise en place de programmes d'actions culturelles de qualité auprès des P.P.S.M.J avec des moyens humains et financiers dédiés.

La mise en œuvre de cette politique culturelle en Normandie repose sur un réseau composé :

- de huit coordonnateurs départementaux de l'action culturelle placés auprès de chaque SPIP de leur département. Les coordonnateurs sont salariés de la Ligue de l'enseignement de Normandie pour les départements du Calvados, de l'Eure, de la Seine Maritime et de l'Orne, et de la scène nationale Le Trident pour le département de la Manche.
- de deux chargés de mission Culture/Justice et Lecture/Justice. Les deux missions sont portées par l'agence régionale Normandie Livre et Lecture.

Ce réseau de professionnels contribue au développement de la culture en milieu pénitentiaire et à l'essor de la lecture en prison en partenariat avec le réseau de lecture publique de Normandie.

La mission Lecture/Justice

Il s'agit, d'une part, d'accompagner les établissements pénitentiaires de Normandie en matière de livre et lecture, en particulier sur le développement des bibliothèques ; d'autre part, de centraliser les ressources sur cette question et de proposer des temps de réflexion aux acteurs de ce secteurs (journées professionnelles, réunions régionales, etc.).

Exemples d'actions :

- accompagnement au montage de dossiers de subvention ;
- conseil en création de bibliothèque ;
- accompagnement pour l'informatisation ;
- conseil sur la politique documentaire ;
- impulsion, accompagnement et promotion de manifestation autour du livre et de la lecture ;
- aide au montage de partenariats (en particulier avec les bibliothèques publiques).

Rappel du contexte des bibliothèques en prison :

Les bibliothèques sont des lieux obligatoires en détention, dans le cadre du protocole national Culture/Justice. Elles sont gérées en direct par des personnes détenues, appelées "auxiliaires-bibliothécaires", avec l'accompagnement de professionnels de la culture (la coordination culturelle au sein des prisons) et de professionnels du livre (les partenaires des bibliothèques publiques, les chargés de mission régionaux Culture ou Lecture/Justice).

« La bibliothèque est en effet un lieu ressource dont la fréquentation permet de découvrir des documents offrant des perspectives de loisir, de documentation, de découverte et de pur plaisir. La bibliothèque, lieu considérable dans la cité, devrait l'être aussi bien dans la prison qui n'est pas un lieu hors de la cité »¹.

Notre état des lieux a été réalisé à partir d'un questionnaire comprenant 22 questions (dont certaines sont identiques au questionnaire national de la DAP). Il a été renseigné au début du mois de mars 2018 par les coordonnateurs de l'action culturelle en milieu pénitentiaire. Des visites dans les prisons, des rencontres avec les coordonnateurs et les bibliothèques publiques partenaires ont également eu lieu tout au long de l'année 2018.

Il a pour objectif de faire une photographie des bibliothèques pénitentiaires de Normandie en mars 2018, période qui correspond au début de la mission régionale Lecture/Justice qui est portée par Normandie Livre & Lecture. Il est complété par des focus sur les actions engagées depuis mars 2018 ou à venir.

Notre souhait est que cet état des lieux permette un développement de l'accès au livre et à la lecture dans les bibliothèques pénitentiaires de Normandie. Au regard des atouts et des faiblesses repérés, il tentera de définir des axes d'amélioration pour faire des bibliothèques des lieux de ressource, des espaces culturels, sociaux et citoyens favorisant la réinsertion des personnes détenues.

¹ Médiathème *La bibliothèque, une fenêtre en prison*- Association des bibliothécaires de France-2015
<https://abfhopitauxprisons.wordpress.com/2017/02/20/la-bibliotheque-une-fenetre-en-prison/>

1. Données générales

1.1 Les établissements

La région Normandie fait partie du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (DISP). Elle compte 10 établissements pénitentiaires :

- 5 maisons d'arrêt (Caen, Cherbourg-en-Cotentin, Coutances, Évreux et Rouen)
- 2 centres de détention (Argentan et Val-de-Reuil)
- 3 centres pénitentiaires :
 - Caen composé d'un centre de détention et d'un quartier de semi-liberté ;
 - Le Havre composé d'une maison d'arrêt et de deux centres de détention ;
 - Alençon Condé-sur-Sarthe composé de trois maisons centrales et d'un centre pour peine aménagée. Depuis septembre 2018, une des maisons centrales a été transformée en quartier de prise en charge des personnes radicalisées (QPR).



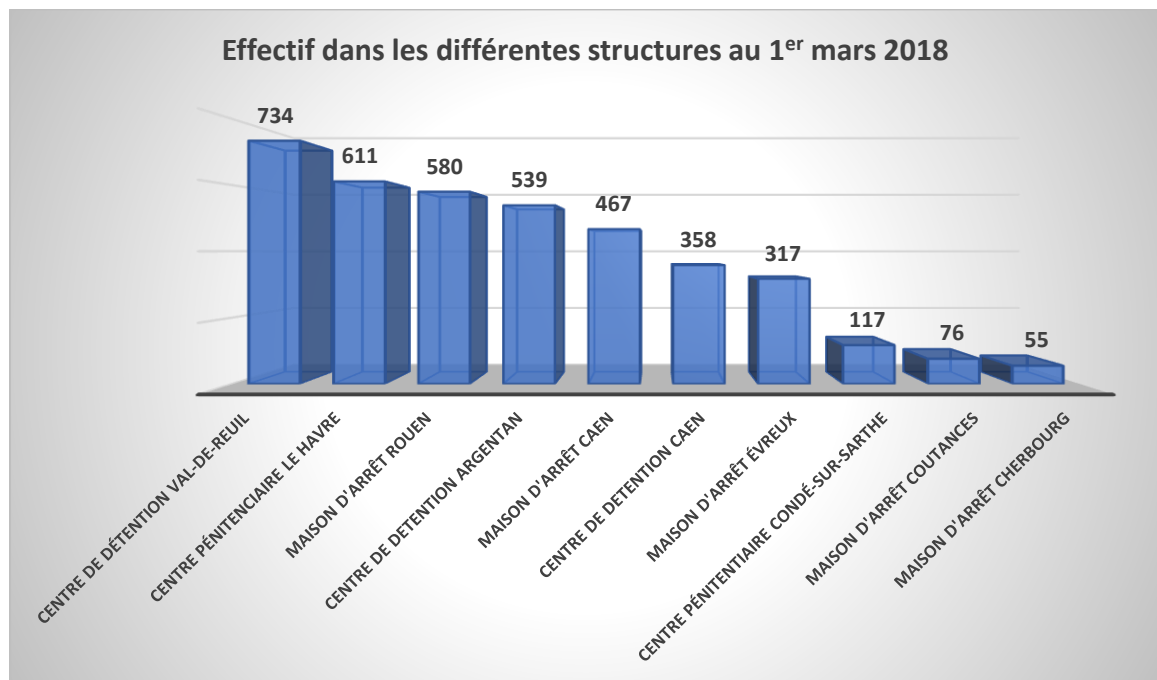
Source : <http://www.annuaires.justice.gouv.fr/etablisements-penitentiaires-10113/direction-interregionale-de-rennes-10127/>

1.2 Effectif

Au 1^{er} mars 2018, 3 870 personnes étaient incarcérées en Normandie.

Le nombre de détenus varie de 734 personnes au centre de détention de Val-de-Reuil à 55 personnes à la maison d'arrêt de Cherbourg.

On note dans certaines maisons d'arrêt des taux de surpopulation carcérale très importants (195,7 % de taux d'occupation à Évreux, 173,6 % à Caen, 158,3 % à Coutances).



2. Les lieux du livre

2.1 Typologie des espaces

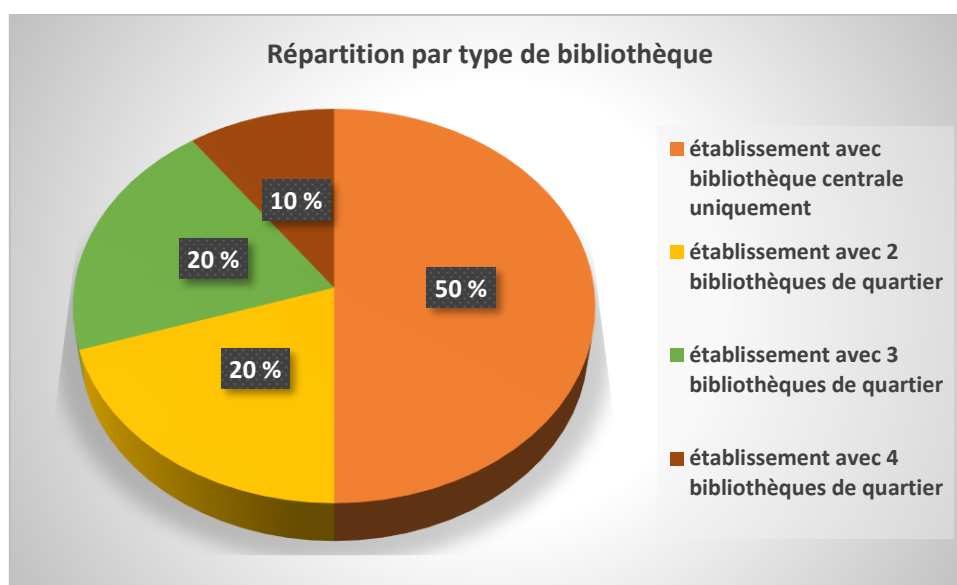
Chaque établissement dispose a minima d'une bibliothèque.

Nous avons distingué trois types différents de lieux du livre :

- les bibliothèques centrales : un seul lieu accessible à l'ensemble de la population pénale de l'établissement quel que soit son quartier et qui dispose d'un poste d'auxiliaire bibliothécaire
- les bibliothèques de quartier : des lieux accessibles uniquement aux personnes présentes dans le quartier (quartier hommes, quartier femmes, quartier mineurs, quartier de détention) et qui dispose d'un poste d'auxiliaire bibliothécaire
- les points lecture : très disparates selon les sites (salle dédiée mais sans poste d'auxiliaire, armoires ou étagères dans une salle non dédiée, caisses de livres...). Ils sont présents fréquemment dans les quartiers mineurs, les quartiers d'isolement, les quartiers disciplinaires, les quartiers de semi-liberté (CSL), les parloirs. Les points lecture feront l'objet d'une étude plus approfondie en 2019.

Dans les 10 établissements pénitentiaires, nous trouvons 5 bibliothèques centrales, 14 bibliothèques de quartier et 18 points lecture.

	Bibliothèque centrale	Bibliothèque de quartier	Point lecture	Total
MAISON D'ARRÊT ÉVREUX	1	0	1	2
CENTRE DE DÉTENTION ARGENTAN	1	0	2	3
CENTRE PÉNITENTIAIRE CAEN	1	0	2	3
MAISON D'ARRÊT COUTANCES	1	0	0	1
MAISON D'ARRÊT CHERBOURG	1	0	1	2
CENTRE PÉNITENTIAIRE LE HAVRE	0	3	4	7
CENTRE PÉNITENTIAIRE CONDÉ-SUR-SARTHE	0	3	2	5
MAISON D'ARRÊT CAEN	0	2	3	5
MAISON D'ARRÊT ROUEN	0	2	0	2
CENTRE DE DÉTENTION VAL-DE-REUIL	0	4	3	7
Total	5	14	18	37



Cinq établissements ont une bibliothèque centrale (soit 50 % des prisons normandes).

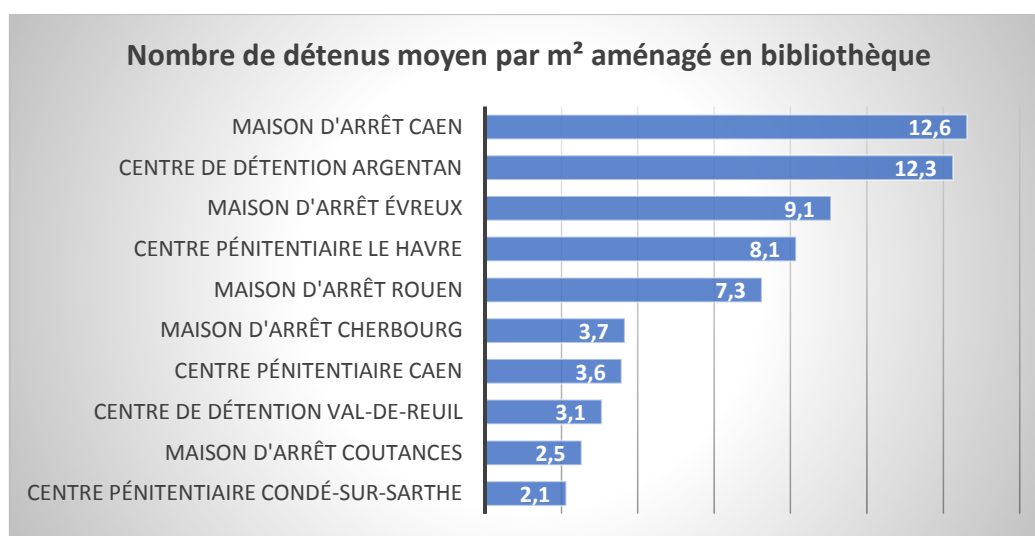
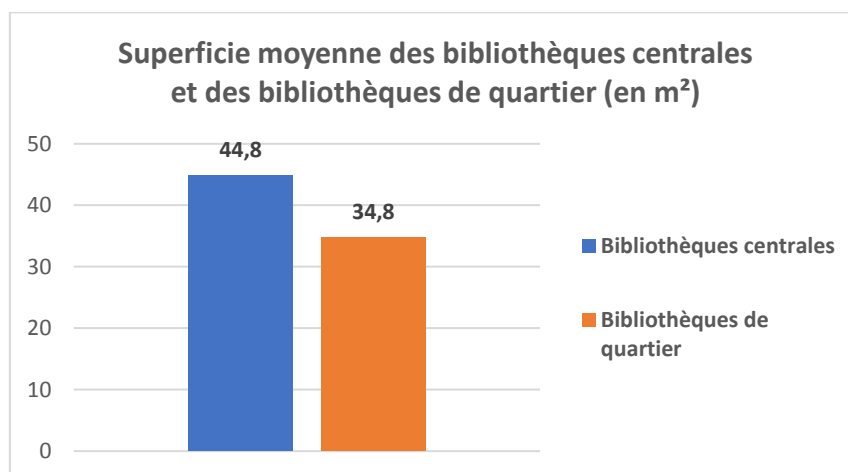
Quatorze bibliothèques de quartiers sont réparties dans les 5 autres établissements. Cette fragmentation des bibliothèques est présente à Val-de-Reuil et dans les constructions récentes comme Condé-sur-Sarthe ou Le Havre.

2.2 Surfaces, aménagements et équipements

2.2.1 Surfaces et usages

Les superficies des bibliothèques sont très variables selon les établissements. La superficie moyenne est de 44,8 m² pour les bibliothèques centrales (47 m² de moyenne nationale²) et 34,8 m² pour les bibliothèques de quartier (31 m² de moyenne nationale²).

Même si 100 % des bibliothèques déclarent être aménagées pour la consultation sur place, les usages divergent en fonction du nombre de m² disponibles. On remarque que plus la bibliothèque est petite, moins les personnes détenues restent sur place et l'usage se restreint à l'emprunt.



La fiche technique n°4 de la circulaire Culture/Justice de 2012³ indique « qu'en dessous d'un seuil de 80 m², un aménagement rationnel de l'espace devient difficile et ne permet pas l'intégration d'un nombre de documents permettant un choix dans des collections variées et équilibrées ». En Normandie, seule la bibliothèque du centre pénitentiaire de Caen dépasse les 80 m².

² Bilan de l'enquête nationale DAP de 2015 en annexe

³ Fiche technique n°4 de la circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes placées sous mains de justice et aux mineurs sous protection judiciaire

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-justice>

Les bibliothèques du centre de détention de Val-de-Reuil, de la maison d'arrêt d'Évreux, du centre de détention d'Argentan, du quartier hommes de la maison d'arrêt de Rouen et de la maison d'arrêt de Coutances ont des surfaces comprises entre 30 m² et 70 m². Elles sont aménagées pour la consultation sur place et permettent l'accueil de groupe pour les activités culturelles.

Au 1^{er} mars 2018, aucune activité culturelle n'avait lieu dans la bibliothèque de la maison d'arrêt d'Évreux, ni dans celle du quartier hommes de la maison d'arrêt de Rouen. L'ensemble des créneaux étaient réservés à l'accueil des lecteurs pour l'emprunt et la consultation sur place.

Depuis mars 2018, les plannings ont été retravaillés. Une première activité culturelle s'est déroulée dans la bibliothèque de la maison d'arrêt d'Évreux en novembre 2018 et d'autres sont programmées sur 2019. Pour Rouen, les rencontres d'auteurs se dérouleront dorénavant en bibliothèque.

Le déroulement d'activités en bibliothèque est important pour dynamiser la vie de la bibliothèque, sensibiliser au livre et à la lecture et mettre en valeur les collections. Elles permettent d'attirer un nouveau public, parfois éloigné de la lecture.



Bibliothèque du quartier femmes de Rouen en cours de rénovation



Bibliothèque de la MA de Cherbourg à rénover

Les petites bibliothèques, une dynamique à créer

Sur les 19 bibliothèques, 10 font moins de 30 m² (surfaces comprises entre 15 m² et 27 m²). Ces bibliothèques permettent l'emprunt mais difficilement la consultation sur place même si toutes sont équipées pour cela (au minimum 2 à 3 places assises). L'accueil d'activités y est possible mais leur surface restreinte empêche souvent l'accueil de groupe. Elles nécessitent également un travail important sur la gestion des collections et la politique d'acquisition. En effet, le nombre de mètres linéaires disponibles pour le classement des documents y est réduit. Une réflexion globale doit être menée pour les faire vivre. Par exemple, la question de la rotation des collections au sein d'un établissement, voire même au niveau départemental ou régional se pose.

2.2.2 L'entretien et la rénovation, indispensable pour garantir un minimum de confort

Au-delà de la superficie et de l'aménagement pour la consultation sur place ou les activités, il est important d'aborder la notion d'attractivité du lieu. « *L'espace doit être accueillant, calme, convivial, confortable et agréable et doit être équipé d'un mobilier professionnel* ⁴ ».

Ces dernières années, certains établissements ont engagé des travaux de rénovation, modernisation et de réaménagement qui ont permis de redynamiser la fréquentation des lieux. Mais il reste encore de nombreux chantiers à mener sur la région.

Fin 2018, la bibliothèque du quartier femmes de la maison d'arrêt de Rouen a été rénovée. La commune de Mentheville a donné à la maison d'arrêt du mobilier professionnel par l'intermédiaire de la médiathèque départementale de Seine-Maritime.



	Date des chantiers réalisés	Préconisations 2019-2021
MAISON D'ARRÊT ÉVREUX		Rénovation complète (Peinture/sol/mobilier)
CENTRE DE DÉTENTION ARGENTAN	2016 : rénovation complète (peinture/sol/mobilier)	
CENTRE PÉNITENTIAIRE CAEN	2017 : rénovation complète (peinture/mobilier)	
MAISON D'ARRÊT COUTANCES		
MAISON D'ARRÊT CHERBOURG		Rénovation complète (Peinture/sol/mobilier)
CENTRE PÉNITENTIAIRE LE HAVRE		CD1 : déménagement dans une salle plus grande (peinture) MA : rénovation complète Quartier socio culturel : création bibliothèque centrale ?
CENTRE PÉNITENTIAIRE CONDÉ-SUR-SARTHE	2018 : MC1 : déménagement dans une salle plus grande	
MAISON D'ARRÊT CAEN	2009 : QH : rénovation complète (peinture/mobilier) 2010 : QF mobilier	Rafranchissement QF (mobilier/peinture)
MAISON D'ARRÊT ROUEN	2016 : QH : peinture 2018 : QF : peinture/mobilier	QF : Sol + suite du mobilier QH : Mobilier et réaménagement espace consultation sur place et activité QH

⁴ Fiche technique n°4 de la circulaire du 3 mai 2012 :

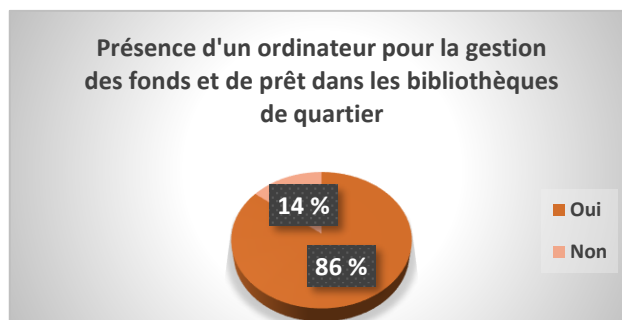
<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-justice>

CENTRE DE DÉTENTION VAL-DE-REUIL	2011 : Peinture 2015 : Mobilier D1 et D2	Nettoyage des parois vitrées/pose de film anti UV et isolant
----------------------------------	---	--

2.2.3 Équipement informatique/ Informatisation des fonds

Dans les 5 bibliothèques centrales, il y a un ordinateur pour la gestion des fonds et des prêts.

Au 1^{er} mars 2018, douze des quatorze bibliothèques de quartier disposent d'un ordinateur pour la gestion des fonds et des prêts (soit 86%). Seules les bibliothèques du quartier femmes de la maison d'arrêt de Rouen et une bibliothèque de quartier du centre pénitentiaire du Havre ne disposent pas d'ordinateur et fonctionnent avec une gestion manuelle.



Depuis 2011, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Rennes a choisi d'implanter un logiciel unique pour tous les établissements de son ressort. Cela permet une gestion centralisée des procédures d'installation et de maintenance en cas de panne, la création d'outils et de temps de formation communs. Le logiciel PMB est un logiciel libre de droit et gratuit (pas de contrat de maintenance). Il est simple d'utilisation. Son interface a été adaptée pour les prisons.

Il est installé depuis 2015 dans toutes les bibliothèques pénitentiaires de l'Orne, de la Manche et du Calvados (à l'exception du quartier femmes de la maison d'arrêt de Caen qui est sous *Microbib*). Certaines installations nécessitent une mise à jour (bug d'affichage à Argentan, onglet statistique manquant à Caen...). Sur certains sites, les bibliothèques partenaires ont été très investies dans la mise en place de l'informatisation (Cherbourg-en-Cotentin et Coutances).

Dans les établissements de Seine-Maritime et de l'Eure qui ont intégré la DISP de Rennes en 2017, différents logiciels sont en place. Afin de réduire les problèmes de maintenance et d'obsolescence, l'objectif est de renouveler les postes informatiques et d'installer PMB sur l'ensemble des sites.

Établissement sans PMB	Logiciels au 1 ^{er} mars 2018	Date déploiement PMB
MAISON D'ARRÊT ÉVREUX	Papyrus . Version ancienne non mise à jour. En état de fonctionnement minimum pour le suivi du fonds et des prêts. De nombreuses erreurs dans la base.	Réalisé en août 2018. 1 poste. Catalogage terminé.
CENTRE PÉNITENTIAIRE LE HAVRE	Excel pour deux bibliothèques ; pas de listing des fonds. Suivi des prêts sur tableur. Ne permet pas une gestion professionnelle du fonctionnement des bibliothèques.	Prévu en avril 2019. 3 postes.
MAISON D'ARRÊT ROUEN	Biblix au QH. Version ancienne non mise à jour. En état de fonctionnement minimum pour le suivi du fonds et des prêts.	Réalisé en août 2018. 2 postes. Catalogage terminé au QF. Catalogage prévu fin juillet 2019 au QH.
CENTRE DE DÉTENTION VAL-DE-REUIL	Bibliothèque 3000 . Installé en 2017 par le CLI dans les 4 bibliothèques. Fonctionnel pour la gestion des fonds et les prêts.	2020 ?
MAISON D'ARRÊT CAEN	Microbib au QF	Prévu en avril 2019. 1 poste.

Un temps de formation pour l'appropriation du logiciel PMB par l'ensemble des coordonnateurs de l'action culturelle de Normandie a été organisé par Normandie Livre & Lecture en janvier 2019.

En conclusion :

- des espaces à rénover et moderniser pour gagner en attractivité (maisons d'arrêt de Cherbourg et d'Évreux, centre pénitentiaire du Havre, quartier femmes de la maison d'arrêt de Caen, centre de détention de Val-de-Reuil) ;
- des chantiers d'informatisation à mener pour installer PMB et uniformiser la gestion des bibliothèques (Rouen, Le Havre, Val-de-Reuil) ;
- des petites bibliothèques à mettre en valeur pour plus de visibilité et d'impact.

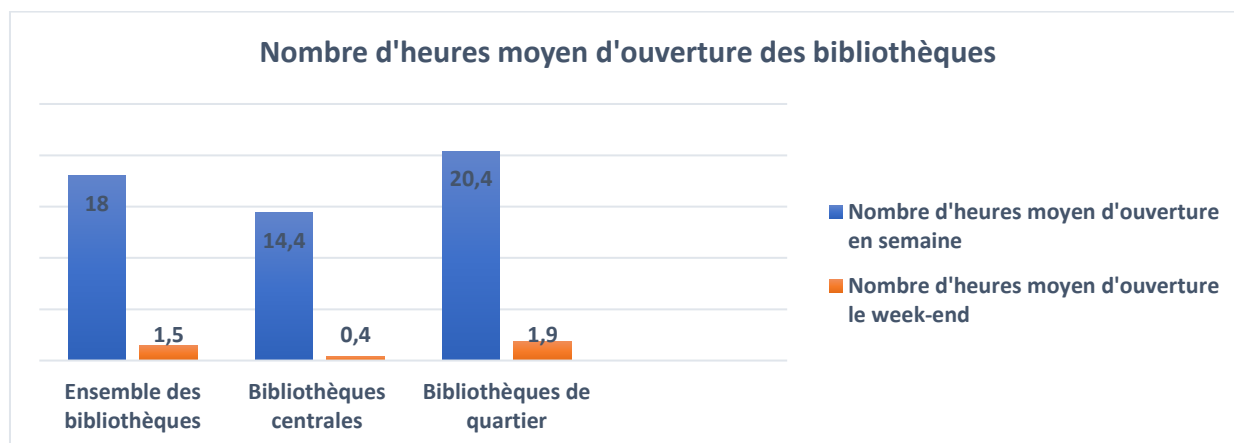
3. Condition d'accès

3.1 Les horaires

Toutes les bibliothèques sont ouvertes en semaine. 37 % d'entre elles sont ouvertes le week-end.

La moyenne d'heures d'ouverture pour la région Normandie est de 18 h du lundi au vendredi et 1.5 h le week-end. La moyenne nationale est de 20 h par semaine et 2 h le week-end⁵. Les permanences d'ouverture sont garanties par la présence d'un poste d'auxiliaire bibliothécaire à temps plein. Les bibliothèques de quartier sont en général ouvertes sur une amplitude légèrement plus grande que les bibliothèques centrales.

Deux bibliothèques sont ouvertes bien en dessous de la moyenne régionale : la maison d'arrêt de Cherbourg (4h par semaine), le quartier femmes de la maison d'arrêt de Caen (1h par semaine). Cela s'explique par le fait que la salle bibliothèque sert aussi de salle de classe ou de salle d'activité. Les postes d'auxiliaires bibliothécaires sont à temps partiel. Par exemple, au quartier femmes de Caen, c'est l'auxiliaire de ménage qui a pour mission de gérer la bibliothèque 1 h par semaine (2 fois une demi-heure). À Cherbourg, le poste étant peu attractif (4 h par semaine), l'établissement rencontre souvent des difficultés à recruter un auxiliaire. De plus, pour des raisons de sécurité (présence des postes informatiques de l'éducation nationale), cet auxiliaire n'est pas autorisé à rester seul dans la bibliothèque avec d'autres détenus. Ce sont donc des bénévoles extérieurs qui assurent les permanences bibliothèques chaque semaine.



3.2 L'accès

L'accès direct aux bibliothèques est effectif partout. L'accès libre et direct est en place dans les établissements pour peine (CD/CP). L'accès aux bibliothèques du centre de détention de Val-de-Reuil est variable selon les divisions ou sous-divisions de la détention. Il est parfois direct uniquement, parfois libre et direct.

Pour rappel, l'**accès direct** signifie que les personnes détenues accèdent directement à l'ensemble des livres (et non par le biais d'un catalogue ou chariot). L'accès physique des publics à la bibliothèque doit en effet être rendu possible : « *sa localisation doit permettre un accès direct et régulier des détenus à l'ensemble des documents* ⁶ ». L'accès direct à la bibliothèque est inscrit dans le Code de procédure pénale (article D443).

⁵ Bilan de l'enquête nationale DAP de 2015 en annexe.

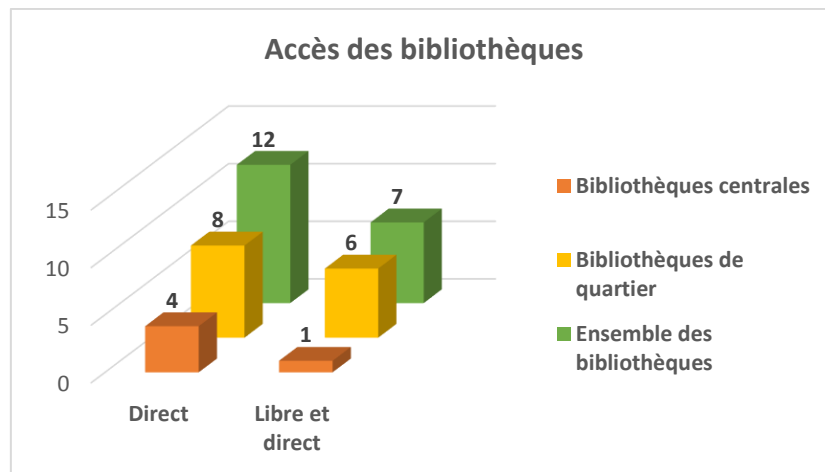
⁶ Fiche technique n°4 de la circulaire du 3 mai 2012 <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-justice>

L'accès libre, implique que les personnes détenues ont une liberté de mouvement qui leur permet de se rendre à la bibliothèque « en autonomie » lors des créneaux d'ouverture.

Dans les maisons d'arrêt du territoire, où seul l'accès direct est possible, les créneaux d'accès à la bibliothèque sont répartis par galerie et par étage. Les personnes détenues doivent écrire pour s'inscrire au préalable avant de pouvoir accéder à la bibliothèque. Cela implique de savoir écrire ou de se faire aider. Les listes d'inscrits sont validées par la détention et les surveillants chargés d'assurer les « mouvements » pour permettre aux personnes détenues d'accéder à la bibliothèque.

À la maison d'arrêt d'Évreux, les détenus doivent écrire à chaque fois qu'ils souhaitent accéder à la bibliothèque.

Au quartier hommes de la maison d'arrêt de Caen, la liste d'attente est parfois longue. Les personnes détenues n'ont accès à la bibliothèque qu'une fois tous les quinze jours. L'établissement réfléchit à doubler les créneaux d'accès du matin pour permettre à 190 personnes d'y accéder par semaine à la place de 140 actuellement.

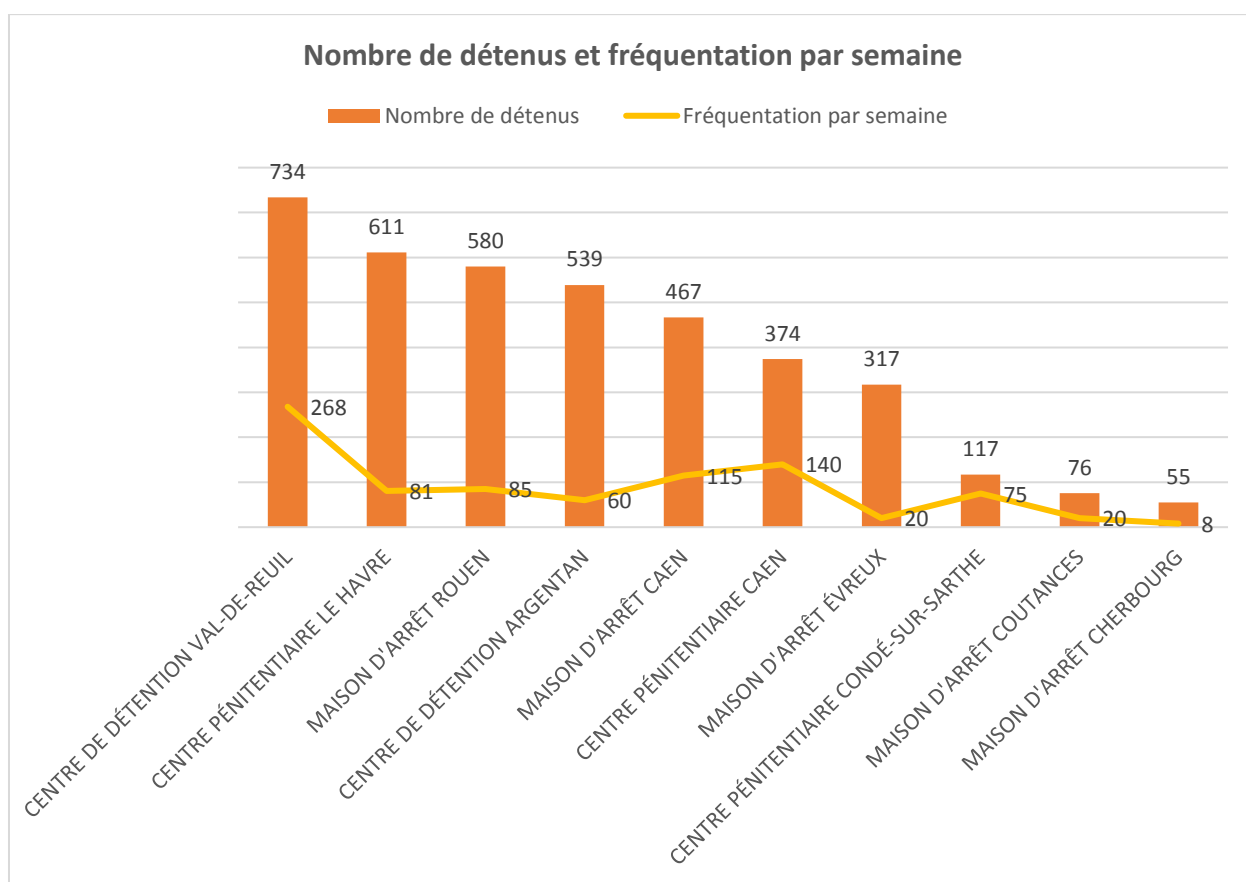


4. La fréquentation

4.1 Taux de fréquentation

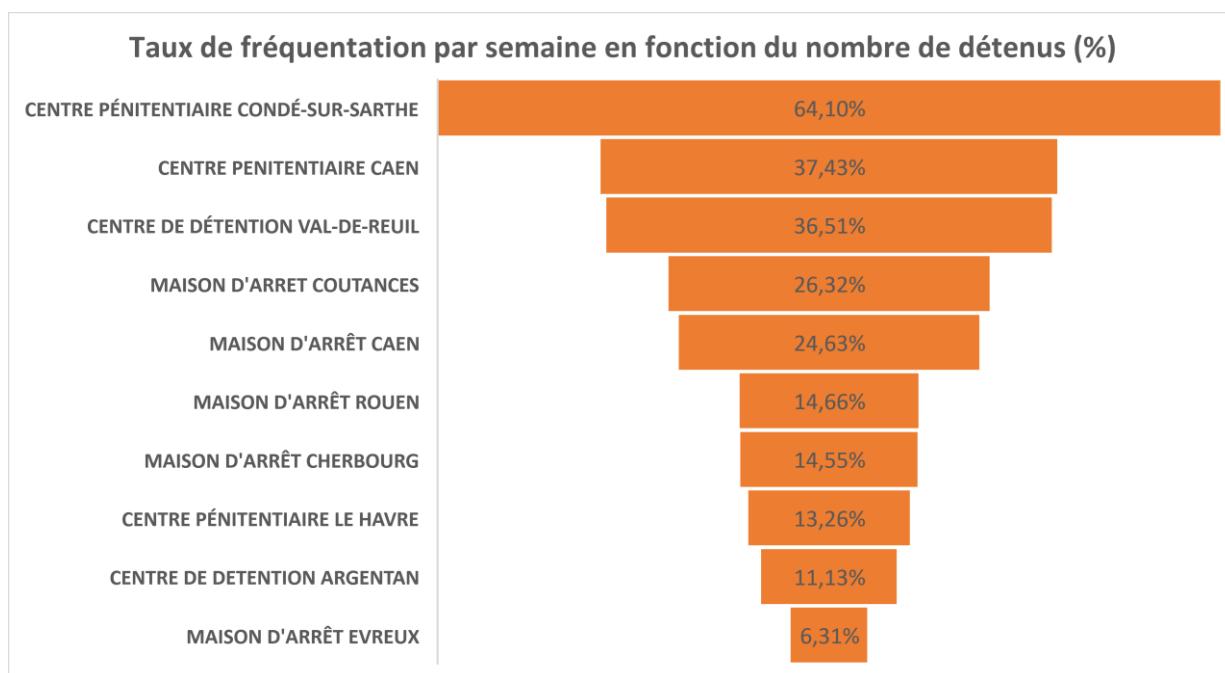
Les chiffres de fréquentation ont été estimés par les coordonnateurs de l'action culturelle et/ou les auxiliaires bibliothécaires sur une semaine type et sont donc parfois relatifs. Ils ne distinguent pas le nombre de personnes différentes qui fréquentent la bibliothèque chaque semaine.

Pour les bibliothèques de quartier il s'agit d'un cumul des fréquentations de toutes les bibliothèques de l'établissement. Par exemple, pour la maison d'arrêt de Rouen, le total de fréquentation est de 85 personnes par semaine réparties entre 70 personnes pour le quartier hommes et 15 personnes pour le quartier femmes.



Le taux de fréquentation moyen des bibliothèques pour la région Normandie est de 22.53 % de la population incarcérée. Au niveau national, le taux de personnes détenues se rendant en bibliothèque au moins une fois par semaine est de 31 %⁷.

⁷ Bilan de l'enquête nationale DAP de 2015 en annexe



Certains établissements de la région Normandie ont une fréquentation des bibliothèques extrêmement faible (moins de 15 % de la population pénale). Plusieurs facteurs peuvent être identifiés : des bibliothèques sont peu attractives et ont besoin d'être rénovées et modernisées (Cherbourg, Évreux). Les collections sont vieillissantes ou déséquilibrées (Le Havre, Évreux). Les horaires d'ouvertures sont restreints (Cherbourg) ou l'emplacement de la bibliothèque est isolé (Argentan).

À noter que le taux de fréquentation du centre de détention d'Argentan est encore relativement faible mais en net progression depuis l'étude nationale de 2015. Celle-ci relevait une fréquentation de 6 % de la population incarcérée. Elle est de 11.13 % en 2018. Les travaux de modernisation engagés en 2016 ont rendu le lieu plus agréable et la fréquentation augmente régulièrement depuis.

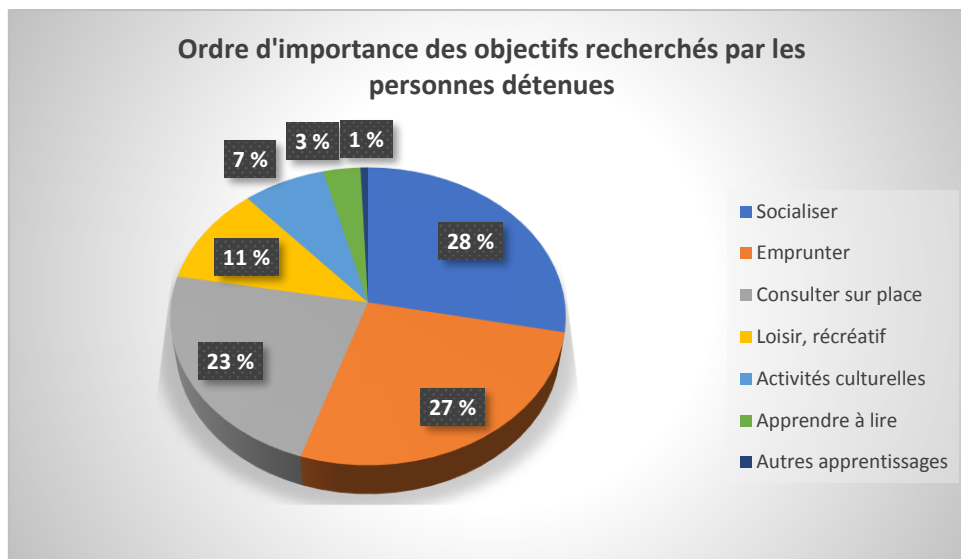
Le taux de fréquentation élevé des bibliothèques du centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe s'explique par la particularité de l'établissement. Celui-ci est composé de petites unités de détention hermétiques les unes des autres et ayant chacune une bibliothèque très accessible.

4.2 Que viennent chercher les personnes détenues à la bibliothèque ?

Parmi les raisons citées qui incitent les personnes détenues à fréquenter la bibliothèque, on retrouve par ordre d'importance **la socialisation** (28 %), **l'emprunt** (27 %) et **la consultation sur place** (23 %). Cela correspond aux trois items principaux relevés dans l'étude nationale de 2015.

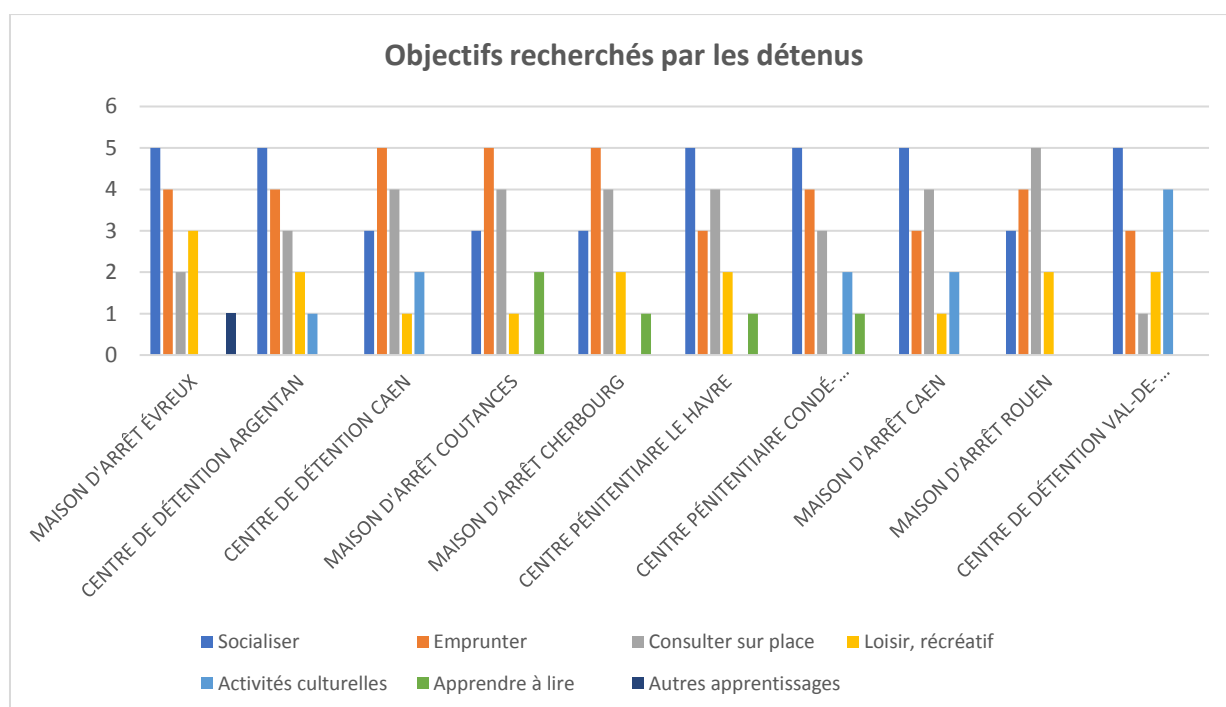
Le rôle d'une bibliothèque est de plus en plus diversifié. Ce que les personnes détenues attendent d'une bibliothèque pénitentiaire ne diffère pas des attentes d'une bibliothèque publique. C'est un lieu qui joue un rôle dans la transmission des savoirs, l'éducation ou la formation. Il s'agit également d'un espace de rencontres et de discussion. La bibliothèque n'est plus un endroit austère ou un entropôt de livres. Elle met la relation humaine au cœur de son projet et favorise l'accès à l'art et à la culture par la rencontre et le partage.

La bibliothèque de détention est un espace de rencontre et de création de lien social dans un environnement où l'isolement et le repli sur soi sont fréquents. C'est un lieu où s'exerce une forme de citoyenneté et d'apprentissage social.



Socialiser arrive en premier pour 6 structures (Val de Reuil, Évreux, Argentan, Maison d’arrêt de Caen, Condé-sur-Sarthe, Le Havre).

Emprunter arrive premier pour 3 structures (Centre de détention de Caen, Coutances, Cherbourg). Consulter sur place arrive en tête dans une seule structure (Rouen).



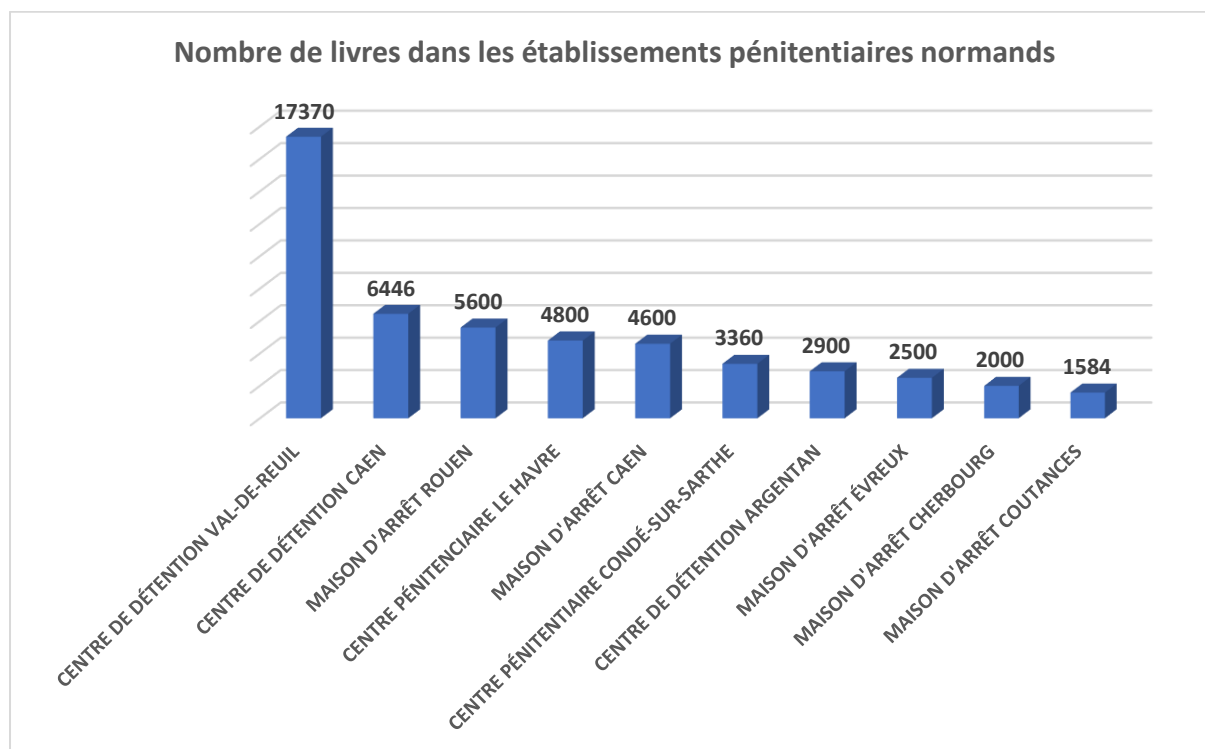
En conclusion :

- des taux de fréquentation à améliorer en développant une démarche globale d'accès à la lecture incluant la rénovation, l'aménagement, les collections et les animations

5. Les collections

5.1 Nombre de documents constituant les fonds.

5.1.1 Nombre de livres dans l'ensemble des structures.



Il y a 51 160 livres disponibles dans les établissements pénitentiaires de Normandie. La moyenne est de 5 116 ouvrages par structure. À noter que si l'on retire le centre de détention de Val-de-Reuil (grand établissement où le nombre total de livres est très important), la moyenne redescend à 3 379 livres par structure). Pour indication, la moyenne nationale en 2015 était de 4 472 ouvrages par établissement.

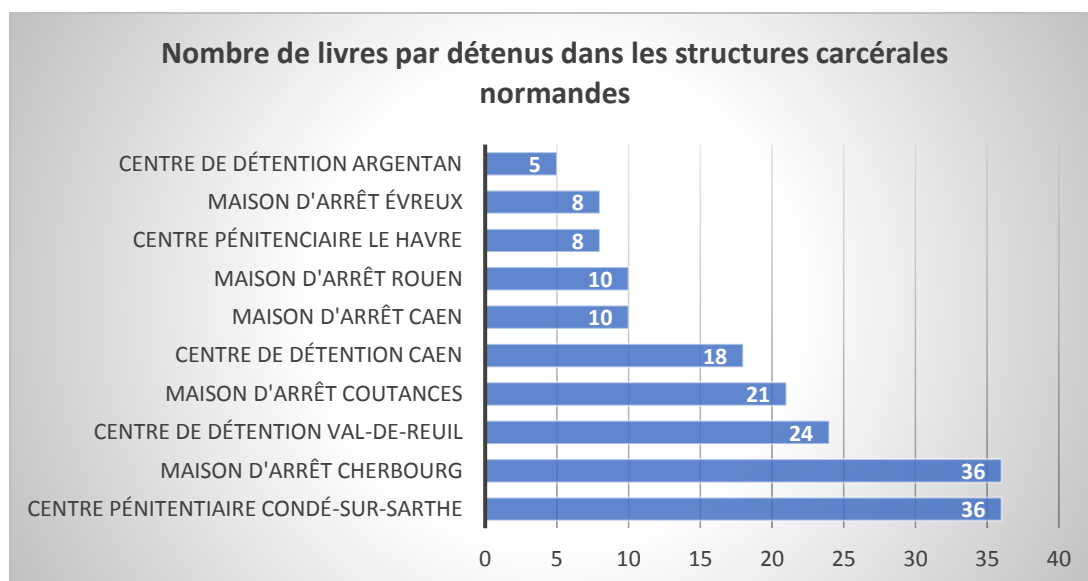
Les recommandations de l'IFLA⁸ à l'usage des bibliothèques de prisons et reprises dans la circulaire Culture/Justice de 2012⁹, préconisent une collection minimale de 2 000 titres ou un ratio de 10 titres par détenus selon le mode de calcul le plus favorable.

Les collections sont à enrichir :

- à Coutances pour atteindre un minimum de 2 000 titres (petit établissement) ;
- à Argentan, Évreux, Le Havre pour atteindre le minimum de 10 titres par personnes détenues.

⁸ International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) : Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques

⁹ Fiche technique n°4 de la circulaire du 3 mai 2012 <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-justice>



En croisant les données de l'enquête de 2015 pour les établissements de l'Orne, de la Manche et du Calvados avec celle de 2018, on s'aperçoit que dans certains établissements le nombre de livres a augmenté. Cela a été possible grâce aux budgets acquisition des SPIP et aux demandes de subvention déposées auprès du CNL (projet Circulation). Par exemple, on note une augmentation des fonds à la maison d'arrêt de Caen, à la maison d'arrêt de Coutances, ou au centre pénitentiaire d'Alençon Condé-sur-Sarthe.

En revanche, pour le centre pénitentiaire de Caen et le centre de détention d'Argentan, on note une baisse du nombre de documents qui est due aux désherbages engagés au moment des travaux de rénovation. Les collections ont ainsi gagné en qualité. En effet, le nombre de documents n'est pas un critère représentatif de la qualité des collections ni de leur adéquation avec les besoins et attentes des lecteurs détenus.

Dans la majorité des établissements, le désherbage et l'enrichissement des collections est fait de manière régulière, plusieurs fois par an. Dans les quelques sites où cela n'a pas été fait très régulièrement (Évreux, Rouen, Le Havre, Cherbourg), un travail a débuté en 2018 et se poursuivra en 2019 avec les bibliothécaires partenaires (désherbage et acquisition). Cela permettra de reconstituer des collections de qualité. Le nombre de documents risque de baisser dans ces bibliothèques au vu du grand nombre d'ouvrages usagés, obsolètes ou en inadéquation avec les pratiques de lectures (beaucoup de romans peu lus).

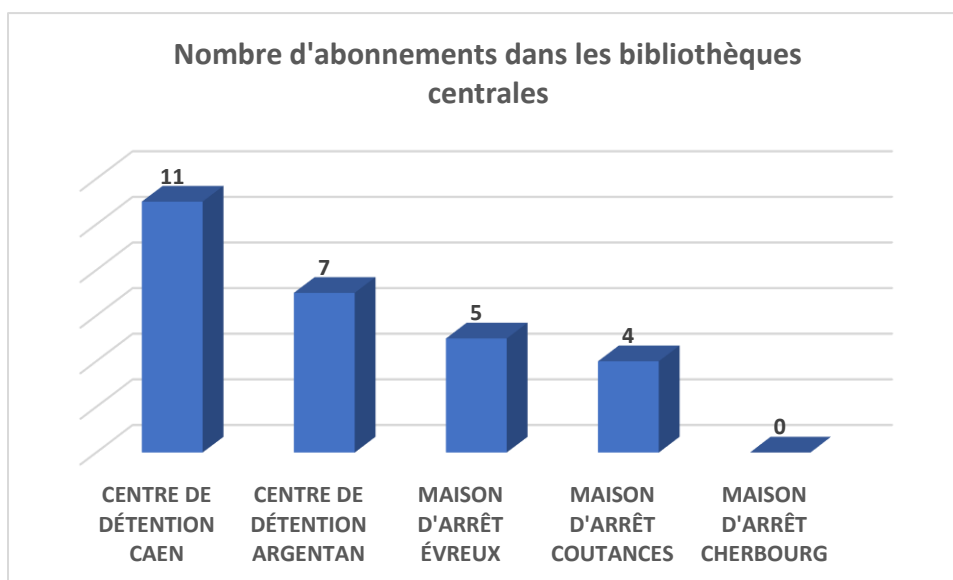


Bibliothèque du centre pénitentiaire de Caen

5.1.2 Nombre d'abonnements à des périodiques par bibliothèque.

Au 1^{er} mars 2018, sur l'ensemble des 19 bibliothèques (centrales et de quartier), il y a 96 abonnements à des périodiques.

Dans les bibliothèques centrales, le nombre d'abonnements varie de 11 (centre de détention de Caen) à 0 (maison d'arrêt de Cherbourg). En 2017, à Cherbourg, les abonnements ont été suspendus au vu d'un budget contraint. Cela a permis de revoir l'offre des abonnements, qui ont repris en 2018.



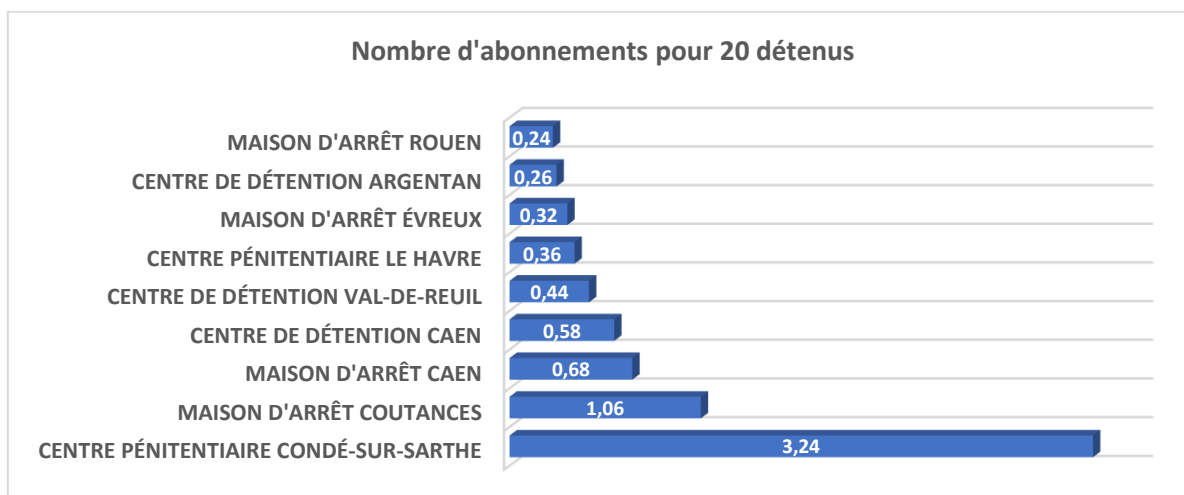
Dans les bibliothèques de quartier, le nombre d'abonnements varie de 10 périodiques (quartier hommes de la maison d'arrêt de Caen) à 0 (quartier femmes de la maison d'arrêt de Rouen). Pour le quartier femmes de la maison d'arrêt de Rouen, il y a bien des revues en bibliothèque. Celles-ci sont achetées directement par l'établissement. Elles ne sont donc pas comptées dans le budget acquisition du SPIP.

Plus il y a de bibliothèques de quartier, plus le nombre d'abonnements est important et représente une part importante du budget. Les revues mensuelles et hebdomadaires sont les plus représentées. Les quotidiens sont souvent trop onéreux. L'administration pénitentiaire tend à développer de son côté des partenariats avec les quotidiens locaux afin qu'ils soient distribués gratuitement à l'ensemble de la population pénale (partenariat Ouest-France par exemple existant sur plusieurs sites normands.).

Nombre d'abonnement en bibliothèque de quartier	Bibliothèque de quartier n°1	Bibliothèque de quartier n°2	Bibliothèque de quartier n°3	Bibliothèque de quartier n°4
CENTRE PÉNITENTIAIRE LE HAVRE	3 (MA)	4 (CD1)	4 (CD2)	
CENTRE PÉNITENTIAIRE CONDÉ-SUR-SARTHE	7 (MC1)	6 (MC2)	6 (MC3)	
MAISON D'ARRÊT CAEN	10 (QH)	6 (QF)		
MAISON D'ARRÊT ROUEN	7 (QH)	0 (QF)		
CENTRE DE DÉTENTION VAL-DE-REUIL	4 (Q1/D1)	4 (Q1/D2)	4 (Q2/D3)	4 (Q2/41)

Les périodiques en bibliothèques pénitentiaires sont importants et ne doivent pas être négligés. Les revues, journaux, magazines apportent dynamisme et attractivité. Ils permettent aux personnes détenues de suivre les sujets d'actualité dans différents domaines. Ce sont des supports rassurants pour les personnes éloignées du livre ou ayant du mal à se concentrer au regard des conditions de détention.

Il est préconisé un abonnement pour 20 personnes détenues¹⁰. Des efforts restent à faire dans la majorité des sites. Le centre pénitentiaire d'Alençon Condé-sur-Sarthe et la maison d'arrêt de Coutances ont une offre adaptée.



MAISON D'ARRÊT ÉVREUX	<i>Auto-hebdo, Première, Paris-Match, France Football, Moto Journal</i>
CENTRE DE DÉTENTION ARGENTAN	<i>Lire, Marmiton, Foot Plus, Auto Plus, Tatouage, Science et Avenir</i>
CENTRE DE DÉTENTION CAEN	<i>Rustica, Voile magazine, Micro pratique, Rock and folk, Première, Jeux vidéo mag, Auto-moto, Pratique des arts, Men's fitness, Paris match, Détours en France</i>
MAISON D'ARRÊT COUTANCES	<i>La Gazette, Géo, Nouvel Obs, VSD</i>
MAISON D'ARRÊT CHERBOURG	<i>Reprise au second semestre 2018 : Marmiton, My Normandie, Pratique des arts, Auto-moto, Men's fitness, Première</i>
CENTRE PÉNITENTIAIRE LE HAVRE	<i>L'Equipe, Géo, La Voix du Nord, Terre Sauvage, Studio Cinélive, Le Havre Libre, Première, Grands Reportages, Le Parisien</i>
CENTRE PÉNITENTIAIRE CONDÉ-SUR-SARTHE	<i>So foot, Men's fitness, science et avenir, histoire et civilisation, jardin pratique, Marmiton, l'Obs, Tatouage mag, système D, Yoga, Muscles et fitness, 30 millions d'amis, Rebondir</i>
MAISON D'ARRÊT CAEN	<i>QH : Auto-moto, So foot, jeux vidéo mag, science et vie, réponse à tout, Men's fitness, Paris Match, comment ça marche, Dessin passion, Terre sauvage QF : Psychologie, Femme actuelle, Cosmopolitan poche, Santé magazine, Voici, Dessin passion</i>
MAISON D'ARRÊT ROUEN	<i>Auto Plus, Politis, Monde Diplo, Paris-Normandie, l'Equipe, Géo, Première</i>
CENTRE DE DÉTENTION VAL-DE-REUIL	<i>Le Parisien, Réponse à tout, So Foot, Jeune Afrique</i>

¹⁰ Fiche technique n°4 de la circulaire du 3 mai 2012 <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-justice>

5.1.3 Autres supports : CD, DVD, Livres audio

Les CD, les DVD, les livres audio et les jeux sont encore très rares dans les bibliothèques pénitentiaires de Normandie. Seules deux structures sont pourvues de fonds spécifiques : le centre de détention de Caen (1 912 CD, 89 livres audios) et la maison d'arrêt de Coutances (320 CD, 33 jeux). Depuis juillet 2018, une phase test de prêt de CD et de DVD a également débuté au centre pénitentiaire d'Alençon Condé-sur-Sarthe avec le soutien de la bibliothèque départementale de l'Orne. Un projet de création d'un fonds jeux a émergé pour 2019.

Les coordonnateurs de l'action culturelle ou les bibliothèques partenaires souhaiteraient développer ces nouveaux médias mais sont souvent freinés par le manque de budget, la peur d'avoir trop de perte ou dégradation à gérer, le manque de matériel d'écoute ou de visionnage à disposition des personnes détenues dans les maisons d'arrêt. Au vu des contraintes, le développement de ces fonds n'est pas considéré comme une priorité.

Le fonds de CD et livres audio du centre pénitentiaire de Caen : une expérience unique en région, un impact réel sur le taux de fréquentation et la diversité des publics

La fréquentation de la bibliothèque du centre pénitentiaire de Caen a augmenté depuis la création de ce fonds. Un mois après l'installation des CD, 60 nouveaux détenus se sont inscrits à la bibliothèque. Le fonds de CD était composé de 300 documents (dont une grande partie de dons). Il atteint dorénavant 2 000 titres. Une ligne budgétaire de 500 € est consacrée chaque année à l'achat de CD neufs. Le nombre de prêts de CD dépasse celui des livres et a permis d'attirer un public plus jeune et souvent éloigné de la lecture. En 2017, il y a eu 2 984 prêts de CD pour 2 392 prêts de livres.

Le fonds de livres audio a été développé en 2017 pour répondre au besoin de quelques personnes détenues malvoyantes. Les livres sont empruntés par tout type de lecteurs. 70 exemplaires ont été empruntés entre 1 et 4 fois. Les livres audios les plus empruntés sont : *La planète des singes*, Pierre Boule - audiolib, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Nietzsche - édition Theleme et *Les mots de la philo*, Luc Ferry - Frémeaux & Associés.

La durée d'écoute est tout aussi importante que le choix des titres.

Le DVD, une problématique budgétaire

Les personnes détenues sont en forte demande de DVD, essentiellement dans les établissements pour longues peines où les personnes disposent d'ordinateurs ou de consoles de jeux permettant la lecture de ce type de support en cellule. Les coûts liés au droit de prêts en bibliothèque ne permettent pas au SPIP de développer des acquisitions régulières dans ce domaine (coût d'un DVD : de 40 € à 80 € pour une nouveauté).

Dans le Calvados, l'Orne et la Manche, les seuls DVD acquis avec les droits de prêts ces dernières années l'ont été grâce à une subvention Mildeca (2014/2015) pour acquérir une dizaine de titres sur le thème des addictions.

Il est primordial de développer les partenariats avec les bibliothèques publiques pour mettre en place le prêt de DVD au même titre que les livres ou les CD. La médiathèque départementale de l'Orne et la bibliothèque de Caen-la-mer le font déjà.

5.1.4 Accès au numérique et illettrisme : des enjeux à développer

Les ressources numériques en bibliothèques publiques sont maintenant fréquentes (prêt de tablettes, de liseuses, accès à des postes informatiques avec connexion internet, accès à la presse en ligne, auto-formation...). Un quart des français est en difficulté avec l'utilisation d'internet et se trouve en situation d'illectronisme. Des actions de formation à l'usage de ces outils numériques ou d'internet accompagnent cette offre de ressources en bibliothèque publique.

Les personnes détenues souffrent encore plus de cet éloignement à l'outil numérique. En effet, les bibliothèques pénitentiaires de Normandie ne disposent pas de ressources numériques ou de postes de consultation pour les usagers.

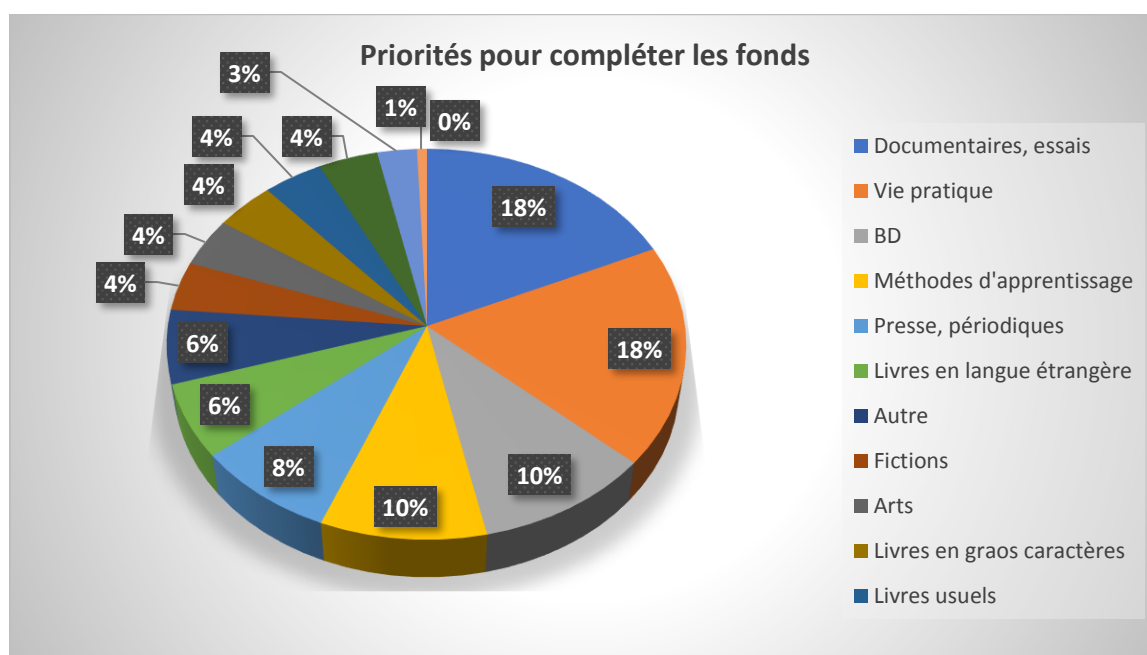
La question du numérique et des nouvelles technologies est épineuse pour les établissements pénitentiaires pour des raisons de sécurité. A l'heure où l'ensemble des démarches administratives et des actes simples de la vie quotidienne passent par l'usage du numérique et d'internet, il est capital de réduire la fracture numérique pour préparer la sortie. Les bibliothèques pénitentiaires, à l'instar des unités locales d'enseignement, pourraient accompagner les personnes détenues dans la découverte de ces nouvelles technologies de manière encadrée.

Deux types d'actions pour lutter contre l'illectronisme pourraient être imaginées :

- Des personnes détenues en permission de sortie ou en semi-liberté pourraient participer aux temps de formation déjà proposés par les bibliothèques publiques des territoires ;
- Des ateliers de découverte pourraient être proposés de manière ponctuelle dans les établissements, en bibliothèque, via des malles mobiles de tablettes.

5.2 Les besoins identifiés comme prioritaires

Les types de documents le plus demandés par les coordonnateurs culturels ou bibliothécaires pour enrichir le fonds sont les documentaires, dont ceux de vie pratique. Viennent ensuite les BD, les méthodes d'apprentissage et les périodiques.



Seul le centre de détention de Caen considère les CD comme des fonds à acquérir en priorité. Les autres structures ne le mentionnent pas, sauf Coutances qui classe ce besoin comme 5^{ème} priorité. Concernant les DVD, seul Condé-sur-Sarthe classe ce besoin comme prioritaire. Le développement des collections imprimées est privilégié.

Suites aux questionnaires, mais également aux visites et aux entretiens, il ressort de manière générale un besoin global sur tout le territoire de documents attractifs mais surtout accessibles aux personnes les plus éloignées de la lecture ou de la langue française :

- des documentaires et ouvrages pratiques richement illustrés et sans trop de texte ;
- des bandes dessinées accessibles ;
- des méthodes d'apprentissage de la langue française et des livres spécifiques pour les FLE ;
- des livres en langues étrangères ou bilingues ;
- des fictions mais « facile à lire » ;
- une offre minimum de livres en gros caractères.

La participation des personnes détenues aux acquisitions

Dans la plupart des bibliothèques de Normandie, des cahiers de suggestions sont disponibles pour permettre aux personnes détenues de faire remonter leurs demandes d'achats de livres. Les auxiliaires de bibliothèques sont également des relais importants. Leur implication ne va souvent pas au-delà. Une démarche plus participative permettrait de rendre les documents et les supports adaptés aux besoins et au goût des personnes détenues. Les bibliothécaires et les libraires doivent être les outils de cette démarche participative.

Des initiatives commencent à émerger :

- à l'occasion de la nuit de la lecture 2019, les personnes détenues du centre pénitentiaire d'Alençon Condé-sur-Sarthe ont pu assister à une présentation de documents par la librairie Le Passage. Ils ont pu choisir les documents qu'ils voulaient acheter pour la bibliothèque. Ces présentations de nouveautés sont amenées à être renouvelées tous les trimestres.
- au centre pénitentiaire de Caen, un comité de sélection a été expérimenté en février 2019 et a abouti à une première liste d'acquisition concertée.

En conclusion :

- entretenir les collections pour gagner en qualité (désherbage et nouvelles acquisitions) ;
- développer des collections accessibles (pour les personnes en situation d'illettrisme, en apprentissage de la langue française ou porteuses de handicaps) ;
- ne pas négliger les revues ;
- diversifier les supports (CD/DVD/livres audio) ;
- inciter à la participation des personnes détenues au choix des acquisitions.

6. Les ressources financières, humaines et partenariales

6.1 Les budgets

6.1.1 Budget acquisition et équipement

La DISP de Rennes a fait le choix de flécher les budgets acquisition et équipement. Tous les SPIP ont un budget dédié à l'acquisition des documents et des périodiques. Les établissements ont un budget dédié à l'équipement des bibliothèques et aux fournitures.

Budget en euros par SPIP et par ÉTABLISSEMENT	2017	2018	Prévisionnel 2019
SPIP du CALVADOS	5 392 €	3 688 €	6 300 €
MA CAEN	638 €	599 €	2 000 €
CP CAEN	517 €	1 936 €	3 359 €
SPIP de l'ORNE	5 686 €	6 454 €	6 000 €
CD ARGENTAN	790 €	1 614 €	1 900 €
CP ALENCON	165 €	922 €	2 000 €
SPIP de la MANCHE	2 000 €	1 844 €	3 000 €
MA CHERBOURG	103 €	92 €	7 000 €
MA COUTANCES	103 €	138 €	500 €
SPIP de SEINE-MARITIME	8 194 €	8 298 €	9 000 €
MA ROUEN	807 €	92 €	711 €
CP LE HAVRE	949 €	0 €	2 500 €
SPIP de l'EURE	6 555 €	6 085 €	9 000 €
MA ÉVREUX	344 €	0 €	3 260 €
CD VAL de REUIL	1 061 €	2 028 €	1 200 €
Total	35 321 €	33 790 €	57 730 €

Le budget équipement a augmenté cette année en raison des nombreux chantiers prévus en 2019 dans les établissements pénitentiaires de la région :

- rénovation complète de la bibliothèque de la maison d'arrêt de Cherbourg ;
- informatisation du centre pénitentiaire du Havre ;
- acquisition de matériel de projection vidéo pour la bibliothèque de la maison d'arrêt d'Évreux ;
- changement des assises de la bibliothèque du quartier femmes de Caen ;
- création d'un point lecture au quartier d'isolement d'Alençon Condé-sur-Sarthe et au quartier de semi-liberté du centre pénitentiaire de Caen.

6.1.2 Demande de subvention au Centre National du Livre (CNL)

En 2017, six établissements sur 10 ont bénéficié d'une aide du CNL pour un projet mis en œuvre en 2018. Une subvention totale de 20 656 € a été acquise soit une moyenne de 3 442 € par prison.

En 2019, l'objectif sera d'intégrer les 10 établissements pénitentiaires dans le futur projet régional intitulé *Passerelle(s)* et de renouveler une demande d'aide globale auprès du CNL.

Le projet *Circulation*

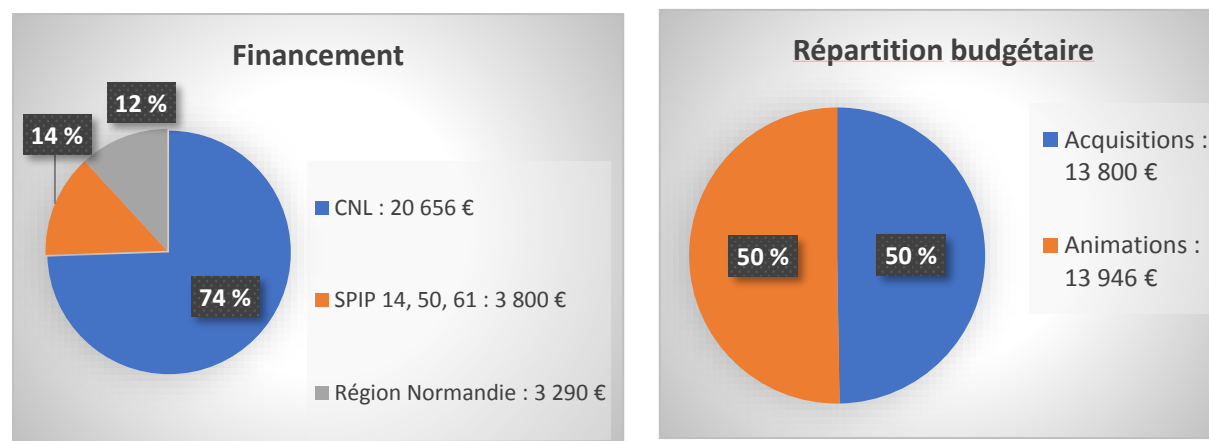
En 2017 et 2018, le projet régional *Circulation* pour les établissements de l'Orne, du Calvados et de la Manche a été porté par le CRL puis Normandie Livre & Lecture. Il a permis de développer les collections et les animations autour du livre et la lecture dans six prisons du territoire en partenariat avec les bibliothèques publiques.

Le portage régional a favorisé la constitution d'un dossier unique de demande de subvention auprès du CNL. Les démarches administratives, qui étaient auparavant un frein au dépôt de demandes de subvention auprès du CNL pour les SPIP et leurs partenaires Livre et Lecture, ont été simplifiées.

Les bibliothèques partenaires ont participé à l'élaboration du dossier pour la constitution des listes d'acquisitions. Elles ont ensuite été retravaillées par les bibliothécaires en charge du suivi des bibliothèques de détention afin qu'elles soient le plus adaptées au fonds existant sur chaque site. Le volet animation a été préparé par le chargé de projets culture-justice et les coordonnateurs culturels. Ces derniers ont assuré la mise en place des animations dans les prisons et le lien avec leurs libraires de proximité. Normandie Livre & Lecture a centralisé le suivi administratif.

Ce projet a permis l'acquisition de 150 à 200 documents par bibliothèque pénitentiaire.

Les animations ont touché 151 personnes détenues.



6.2 Les moyens humains

6.2.1 Les coordonnateurs de l'action culturelle

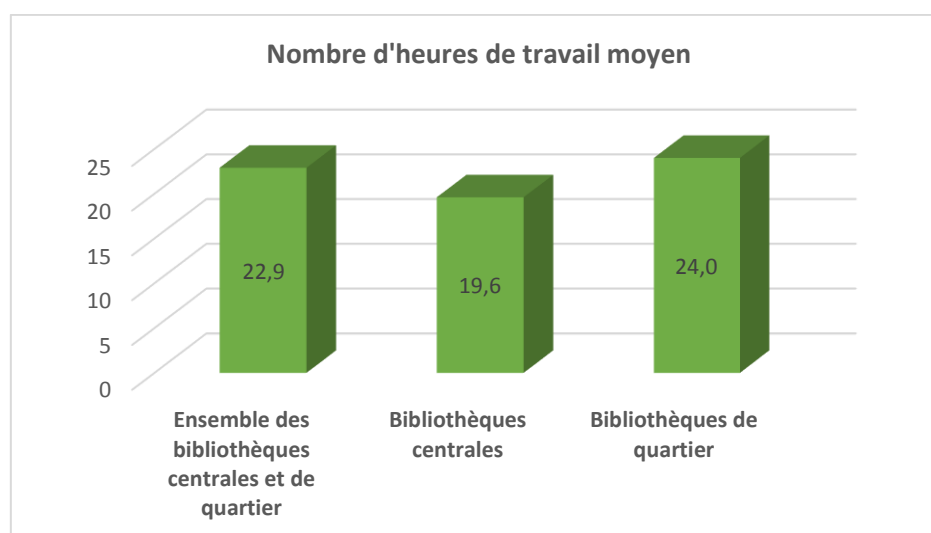
Chaque établissement pénitentiaire de la région dispose d'un coordonnateur de l'action culturelle en charge de la conception et de la mise en œuvre pour les Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Ces coordonnateurs assurent le suivi des bibliothèques de détention. Ils sont salariés de la Ligue de l'enseignement de Normandie à l'exception de la Manche où le poste est porté par le Trident et de Val de Reuil où le poste a été porté en 2018 par la médiathèque de Val de Reuil (il est dorénavant porté par la Ligue de l'enseignement également). Les postes sont en majorité des 80 % d'un temps plein dont environ 20 % du temps de travail est consacré au livre et à la lecture.

Les postes de coordonnateurs culturels existent depuis une dizaine d'année dans l'Orne, le Calvados et la Manche. Ils ont été étendus à la Seine-Maritime et l'Eure début 2018 du fait de l'intégration de ces départements dans le ressort de la DISP de Rennes. Pour les SPIP du Calvados et de la Manche, les coordonnateurs gèrent deux prisons chacun (centre pénitentiaire et maison d'arrêt de Caen et Maisons d'arrêt de Cherbourg et de Coutances). Ce sont des atouts indispensables pour la gestion au long court des bibliothèques, le suivi des partenariats et le développement des actions autour du livre et de la lecture.

Une formation « découverte des bibliothèques » a été organisée par Média Normandie les 24 et 25 septembre 2018. Les formations organisées par les bibliothèques départementales leur sont également accessibles.

6.2.2 Les auxiliaires bibliothécaires

Il y a un détenu classé auxiliaire bibliothécaire par bibliothèque pénitentiaire. Seul le centre de détention d'Argentan dispose de deux postes d'auxiliaires pour sa bibliothèque centrale. On dénombre 20 postes d'auxiliaires bibliothécaires en Normandie. Ces personnes détenues effectuent en moyenne 22.9 h de travail hebdomadaire.

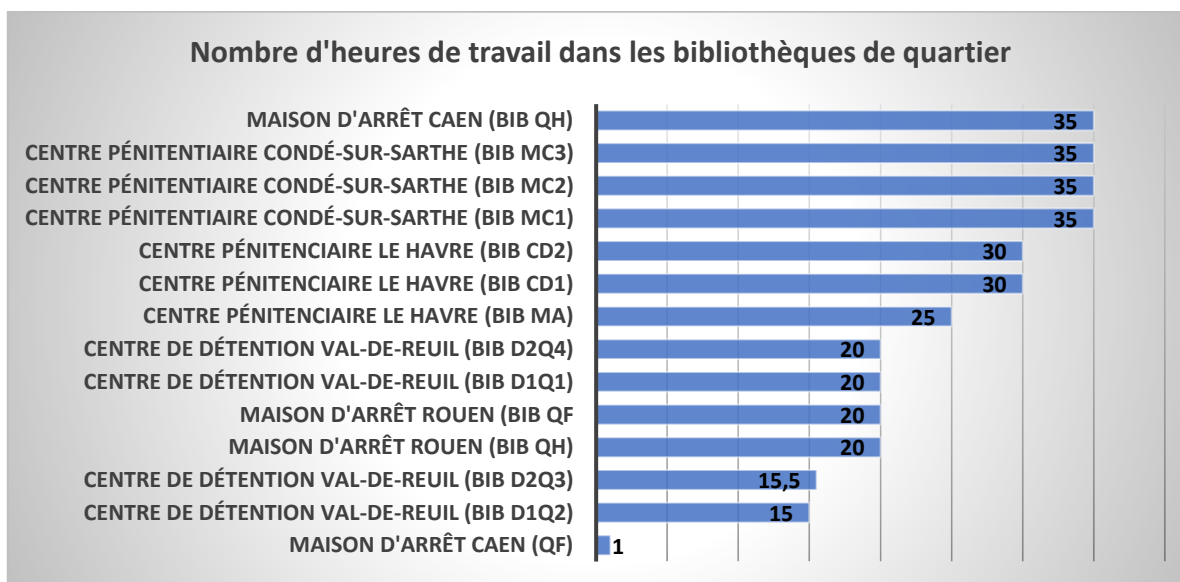
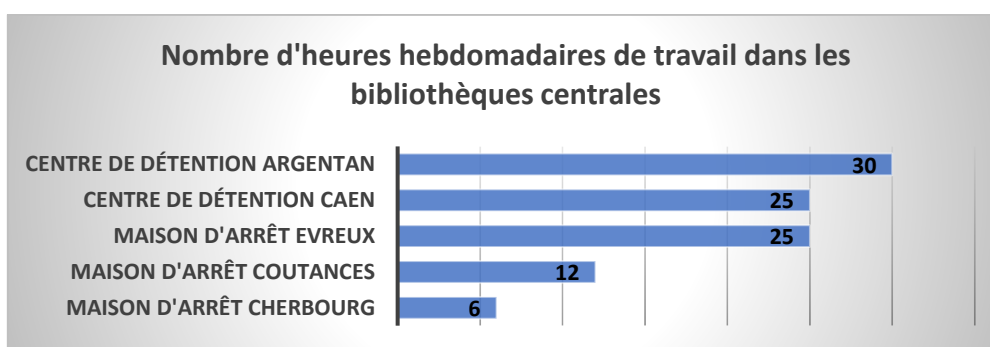


Ils sont formés par les coordonnateurs de l'action culturelle et/ou les bibliothèques partenaires. Cette formation est indispensable au bon fonctionnement des lieux.

En maison d'arrêt, la durée moyenne d'incarcération est de 3 à 6 mois. Il est fréquent de devoir former 2 à 4 personnes détenues par an, parfois dans l'urgence.

Dans les établissements avec plusieurs bibliothèques de quartier, il est nécessaire de former autant d'auxiliaires que de bibliothèques. L'opération doit être renouvelée à chaque libération ou transfert d'auxiliaire bibliothécaire. La formation devient alors un vrai défi.

Le statut des auxiliaires est disparate. Ils ne sont pas tous rémunérés au même barème. Certains ont des missions annexes (ménage, distribution des repas...).



6.3 Ressources partenariales

6.3.1 Les bibliothèques publiques

L'ensemble des bibliothèques pénitentiaires de Normandie a un partenariat avec une ou deux bibliothèques publiques. 60% des conventions sont actives et 40 % sont en cours de renouvellement ou à renouveler en 2019.

Sur les 10 établissements, cinq sont conventionnés conjointement avec une bibliothèque municipale (ou d'agglomération) et une bibliothèque départementale. Les cinq autres sont uniquement conventionnés avec une bibliothèque municipale (ou d'agglomération). Cependant, des contacts existent sur chaque territoire avec les bibliothèques départementales. Les partenariats ne sont parfois pas formalisés car l'enjeu de la lecture en prison n'est pas toujours inscrit comme axe prioritaire au niveau des départements.

Les partenariats incluent selon les territoires la formation des auxiliaires bibliothécaires, le suivi des collections, l'informatisation, des dépôts de documents ou du prêt à la demande et des animations.

Les partenariats sont pour la plupart actifs mais les BM et BDP évoquent de plus en plus le manque de personnel et de temps pour effectuer ces missions hors les murs. On note également parfois un effet de lassitude ou de découragement des bibliothécaires devant les contraintes récurrentes du milieu pénitentiaire. Certains partenariats ont été fragilisés dans le temps et sont un peu en veille le temps de remobiliser des nouvelles équipes.

La fréquence des visites des bibliothécaires dans les établissements pénitentiaires est très inégale selon les sites. Cela peut varier d'une visite par semaine (Cherbourg, Coutances) à une visite par trimestre (Argentan, Rouen).

Une attention particulière doit être menée pour consolider les partenariats fragilisés.

La bibliothèque de la prison, une échappée belle

Presque chaque semaine, deux bibliothécaires de Coutances Mer et bocage interviennent à la maison d'arrêt. Hier, elles présentaient un nouveau fonds de livres prêtés pour quelques mois.

OF 09/02/2018

Reportage

« On aurait besoin d'un dictionnaire de rimes », annonce Joseph (1), 36 ans, dessinateur et poète à ses heures. Annie Dechen sourit : « Vous faites bien de le signaler, on sait que vous aimez la poésie, ici ! Et comme on gère le budget livres d'ici, on va le noter. »

Une petite vingtaine de détenus est assise dans la bibliothèque de la prison, dans la lumière claire qui vient du dehors. Ce jeudi, la médiathèque de Coutances vient présenter de nouveaux livres, comme trois ou quatre fois dans l'année.

Tout à tour, la directrice de la médiathèque et sa collègue Carole Garnier s'emparent d'un livre et le commentent. Ici une BD « à l'humour bavard », là « un doc qui permet d'apprendre plein de choses et de voyager », ou encore la revue XXI, qui propose « des enquêtes, de reportages dessinés... » Mangas, romans positifs ou qui au contraire affrontent des sujets douloureux, le choix est électorique parmi les quelque cinquante ouvrages.

Soif de lecture

À peine la présentation terminée, plusieurs détenus sont déjà debout pour emprunter un ou plusieurs livres. Paulo a choisi Black Music, qui présente toute l'histoire de la musique noire américaine : « Les dessins sont magnifiques et j'adore la musique. » Ivan a préféré deux



Hier après-midi, les deux bibliothécaires de Coutances Mer et bocage ont parlé livres pendant une petite heure avec les détenus qui le souhaitaient.

romans, « un Stephen King parce que j'aime bien, et puis celui-là qui raconte l'entraide entre des jeunes dans une bande. » Dernière l'ordinateur. Régis enregistre les prêts. Depuis onze mois, il est le détenu en charge de la bibliothèque, avec un plaisir et un investissement évident (lire ci-contre).

Les deux fonctionnaires territoriales, sont détachés trois à quatre fois par mois par Coutances Mer et bocage pour intervenir à la prison. Pour Carole, l'expérience est récente. « La première fois, j'ai fait un atelier « tablier à histoires » que les détenus qui étaient papas ont offert ensuite à leurs enfants. Un moment très fort », se souvient-elle. Elle ajoute : « Venir ici permet d'apprécier à sa juste valeur la vie dehors. Et ça fait du bien de sentir qu'on peut apporter un peu de vie normale aux détenus. »

Depuis, elle relaie volontiers Annie Dechen. Mais celle-ci, malgré sa charge de direction, ne lâchera jamais cette relation nouée en 2003, quand la 4C a accepté d'assumer le

suivi de la bibliothèque de la prison. « Ici, on donne tout son sens à notre métier. On travaille bien autant avec les détenus qu'avec le personnel, c'est une bulle, dans une autogestion qui se passe bien », note-t-elle avec un coup d'œil du directeur adjoint de la prison, Olivier Garnaud, qui approuve d'un sourire. « Et c'est un lieu respecté. » Peut-être, parce qu'à la bibliothèque, on voit au dehors par les fenêtres à hauteur de regard. Sûrement « parce que lire, ça permet de s'échapper », comme résumait plusieurs détenus, parfois sans sourire.

Isabelle BORDES.

(1) Les prénoms sont d'emprunt.

Quand le bibliothécaire passe à l'écriture



Régis, comme un poisson dans l'eau, au milieu des quelque 2 000 livres de la prison.

« Faire le mur », c'est l'intitulé du concours de nouvelles organisé par le Centre régional des lettres et auquel Régis (1) participe à nouveau, cette année. Parce que l'homme souriant qui gère les prêts de la bibliothèque de la maison d'arrêt aime écrire.

Preuve en est l'énorme classeur où il consigne ses nouvelles, ses poèmes, comme celui qu'il a proposé pour le prix Blaise-Cendrars et toutes sortes de textes. « Il a quasiment co-animé notre rencontre lors des Boréales », souligne Annie Dechen, orthographe à l'égard de « cette vraie personne ressource », arrivée ici il y a bientôt un an.

Régis est détenu auxiliaire en charge de la bibliothèque, avec l'entretien de la pièce, ainsi que de la salle de classe située au-dessous. Il assure l'ouverture des lieux les mardi et jeudi soir, ainsi que le mercredi soir, réservé aux autres auxiliaires qui

travaillent en cuisine, à la buanderie, etc. Et il y vient dès qu'il peut : « Je viens ici le plus souvent possible, je ne suis pas spécialement intéressé par la télé, faut dire. » Il apprécie la solitude des lieux et peut travailler à ses écrits. « J'ai toujours aimé les livres, explique-t-il. Je suis autodidacte et m'intéresse à tout. Alors je griffonne à mon tour. »

Quant au travail de bibliothécaire, il le fait à fond. « J'aime bien mettre en avant les nouveautés qui arrivent, guider les autres détenus dans leurs lectures, noter leurs souhaits de lecture. » Il lui arrive aussi de les aider dans leurs démarches administratives, « quand il faut qu'ils écrivent à un juge ou un avocat. Mais pas à leur famille, je préfère leur laisser leur jardin secret. »

(1) Prénom d'emprunt.

Informatisation

L'informatisation du système de prêt de la bibliothèque de la maison d'arrêt a été un gros chantier, à fallu doter d'un code-barres, autant de notices de présentation à extraire, sans parler du logiciel PMB à approuver. Ce fut chose faite en juin, tant pour Régis que pour Annie et Carole, « avec l'aide du Centre régional des lettres », insistent-elles.

106 C'est le nombre de documents empruntés par les 67 personnes maintenues en détention cette semaine. Un chiffre dans la moyenne : « Il y a toujours une centaine de livres et de revues dehors », confirme Régis, le bibliothécaire de la prison.

Un partenariat en faveur du dynamisme des bibliothèques carcérales : Val de Reuil

Au centre de détention de Val-de-Reuil, une bibliothécaire de la médiathèque municipale est présente 12 h par semaine pour gérer et animer les quatre bibliothèques de l'établissement ainsi que les nombreux points lecture.

Depuis l'ouverture de la prison en 1989, l'établissement, le SPIP et la médiathèque de Val-de-Reuil ont toujours œuvré conjointement pour garantir un suivi par un professionnel des bibliothèques.

Cette présence régulière a permis de développer un vrai dynamisme en bibliothèque : accueil des usagers, conseils de lecture, temps d'échanges sur l'actualité littéraire, animation lecture à voix haute, présentations thématiques et actions culturelles.

Partenariats			
	Bib municipale	BDP	Dépôt/prêt de document/don/animation
MAISON D'ARRÊT ÉVREUX	Renouvelée en décembre 2018 pour 3 ans (12/2021)		Dépôt longue durée de livres animations et médiations (présentation de documents, atelier lecture, rencontre d'auteurs, mois du documentaire...)
CENTRE DE DÉTENTION ARGENTAN	Renouvelée en décembre 2016 pour 3 ans (12/2019)	Non	Prêt à la demande de livres + animations et médiations (présentation de documents, rencontres d'auteurs, résidence...)
CENTRE PÉNITENTIAIRE CAEN	Renouvelée en juillet 2017 pour 4 ans (07/2021)	Non (dons de livres chaque année hors convention)	Dépôt longue durée et prêt à la demande de livres, CD et DVD animations et médiations (présentation de documents, atelier lecture, rencontre d'auteurs...)
MAISON D'ARRÊT COUTANCES	Renouvelée en février 2016 pour 4 ans (02/2020)	Non	Dépôt mensuel et prêt à la demande de livres animations et médiations (présentation de documents, rencontres d'auteurs...)
MAISON D'ARRÊT CHERBOURG	Non (caduque) A renouveler en 2019	Non	Prêt à la demande - Livres Animations ponctuelles
CENTRE PÉNITENTIAIRE LE HAVRE	Caduque depuis 2016 A renouveler en 2019		Dons de la MDSM
CENTRE PÉNITENTIAIRE CONDÉ-SUR-SARTHE	Renouvelée tacitement en 2018 pour 3 ans mais nouveau texte en préparation En cours de renouvellement (2018)		dépôt longue durée - Livres + CD + DVD + animations/médiations
MAISON D'ARRÊT CAEN	Renouvelée en juillet 2017 pour 4 ans (07/2021)	Non (dons de livres chaque année hors convention)	Prêt dans le cadre d'actions culturelles - Livres + animations/médiations (présentation de documents, atelier lecture, rencontre d'auteurs...)
MAISON D'ARRÊT ROUEN	En cours de signature		Dons de la MDSM + animations /médiations (atelier d'écriture)
CENTRE DE DÉTENTION VAL-DE-REUIL	Convention annuelle	Non	Pas de dépôt ; prêt à la demande

	En cours de renouvellement pour 2019		Animation/médiations
--	--------------------------------------	--	----------------------

6.3.2 Les manifestations littéraires et autres partenaires

Il est de plus en plus nécessaire de diversifier les partenariats afin de garantir un nombre de médiations suffisant pour faire vivre les bibliothèques et favoriser l'accès au livre et à la lecture. De plus en plus de manifestations littéraires, salons du livre ou libraires s'impliquent dans la vie des bibliothèques pénitentiaires de Normandie. Ces actions sont régulièrement soutenues par le dispositif Culture/Justice Normandie. Certaines actions ont lieu localement et d'autres se développent au niveau régional.

Liste des partenaires Livre et Lecture 2017/2018 (non exhaustif) :

Festival BD Normandiebulle	Le salon du livre de Pont-l'Évêque
Festival Bloody Fleury	La Factorie
Collectif Entre autre(s)	L'oreille arrachée
Festival du livre jeunesse de Cherbourg	Le festival Les Boréales
Festival du livre jeunesse de Rouen	Divine comédie (Philippe Ripoll)
Les mercurielles	AB Studio
Musiconte	Association Dans la forêt Hur Ben
Normandie Livre & Lecture	Amavada
Le salon du livre d'Alençon	Festival Des planches et des Vaches
La librairie Le Passage	Le festival du livre de Trouville (prix Alain Spiess)
Le salon du livre Epoque	La librairie Au grand Nulle Part
L'encre	La librairie La cour des miracles
Festival une femme dans la ville	

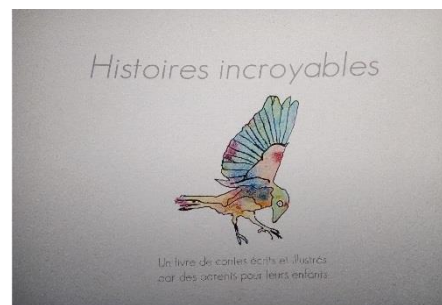
Exemples d'actions :

Des ateliers de création de livres de contes à la Maison d'Arrêt de Rouen

Dix personnes détenues de la Maison d'Arrêt de Rouen, hommes et femmes, ont participé en Juillet 2018 à un projet culturel d'une importance toute particulière : la création d'un livre de contes, à offrir à chacun de leurs enfants. Ce projet a rapidement recueilli l'adhésion des participants qui s'en sont emparés et s'y sont investis sur la durée. Chaque étape de création (narration, illustration) a abouti à des petits succès, ce qui a permis aux personnes détenues de prendre progressivement confiance en elles. La version imprimée du livre est originale, colorée et soignée. Tout le monde s'est montré fier du travail réalisé en individuel et en collectif.

« À l'instar des personnes détenues de l'atelier, nous sommes émus et fiers d'avoir partagé (...) cette belle aventure humaine. Et artistique aussi. Opération pleinement réussie ! », Daniel Mayar, Directeur artistique de l'association Dans la Forêt Hur Ben.

Extrait Article intranet justice



Couverture: « Histoires incroyables, un livre de contes écrits et illustrés par des parents, pour leurs enfants »



Matz, Lauréat du prix 2018 à la maison d'arrêt de Cherbourg

Depuis 8 ans, le Festival NormandieBulle organise le **Prix « Hors les murs »** en Normandie.

Initié sous l'impulsion de Catherine Langlois, bibliothécaire au centre de détention de Val de Reuil, *Hors les murs* s'étend aux dix prisons du territoire, cent personnes y participent.

« J'avais remarqué que peu de personnes incarcérées connaissaient vraiment la bande dessinée et pour beaucoup leur connaissance les amenait dans l'enfance (Tintin, Lucky Luke...). Pour eux, la BD, ce n'était pas pour les adultes... » indique Catherine.

Pour Marianne Auffret, directrice du festival, « Le projet a pour objectif de faire découvrir la bande dessinée, de susciter l'envie de lire et de faire vivre les bibliothèques de détention. La BD touche des personnes éloignées du livre en s'appuyant sur le texte et également sur la lecture d'images. C'est possible grâce à l'implication des partenaires et du dispositif Culture/Justice. Nous avons reçu le soutien de la Fondation Orange, c'est très encourageant ! ».

Le principe : Un jury, composé de personnes incarcérées, décerne le prix du meilleur album parmi une sélection de 5 livres. D'avril à juin, les lecteurs sont invités à en lire au minimum 3, à se rencontrer pour en discuter et à voter. L'auteur lauréat reçoit son trophée, réalisé dans un des établissements pénitentiaires, lors du festival de Darnétal, le dernier week-end de septembre.

Les participants rencontrent également des auteurs et des professionnels du livre. Ces moments ponctués de discussions animées, de sourires discrets et de remerciements sont les temps forts du projet. Le véritable enjeu du prix est là : permettre aux personnes détenues de s'exprimer et que leur parole soit prise en compte, leur donner la possibilité de s'extraire le temps de quelques heures de leur statut de « détenus » pour redevenir simples lecteurs et renouer avec un mode de relation apaisé avec autrui.

Pour Seb, de retour à la vie civile, « Je n'ai pas de mots suffisamment forts pour remercier (...) toutes les personnes qui m'ont permis d'entrer dans la grande et belle famille de « Normandibulle » et ainsi m'aider à retrouver cette « foutue » confiance en moi qui s'était envolée quelques années auparavant. (...) Cela m'a permis, jadis, de croire en l'avenir ».

En conclusion :

- des partenariats avec les bibliothèques publiques à renouveler ou à consolider ;
- un réseau de partenaires à diversifier et à enrichir pour le volet animation/médiation.

Des atouts :

- un nombre de bibliothèques pénitentiaires important ;
- des espaces souvent en bon état ;
- des fonds entretenus et suivis ;
- des partenariats forts avec les bibliothèques publiques dans la majorité des territoires.

Des faiblesses :

- une multitude de petites bibliothèques complexes à gérer ;
- la moyenne de fréquentation des bibliothèques est en dessous de la moyenne nationale ;
- des fonds qui sont parfois vieillissant ;
- une politique documentaire qui n'est pas toujours adaptée aux personnes détenues ;
- des conventions de partenariat à réactiver pour certains établissements.

Propositions :

Accompagner les établissements dans la mise en œuvre d'une démarche globale permettant de :

- renforcer l'attractivité des bibliothèques ;
- dynamiser les taux de fréquentation ;
- toucher les personnes les plus éloignées de la lecture.

Objectifs opérationnels 2019-2021 :

- continuer à accompagner la rénovation et le réaménagement des lieux quand cela est nécessaire ;
- accompagner les partenariats afin de bénéficier des conseils de bibliothécaires professionnels pour le suivi des fonds ;
- développer un projet régional autour de l'accessibilité au livre et à la lecture afin de répondre aux besoins et aux attentes des personnes ne fréquentant pas les bibliothèques ;
- travailler en priorité sur les petites bibliothèques.

Annexe 1 Glossaire	page 34
Annexe 2 Bilan de l'enquête nationale de 2015	page 35

Glossaire¹¹ :

Centre de détention

Établissement pénitentiaire qui accueille des personnes condamnées à une peine supérieure à deux ans et qui présentent les meilleures perspectives de réinsertion sociale. Les centres de détention ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

Quartier de semi-liberté

Établissement pénitentiaire qui reçoit des personnes condamnées admises au régime du placement extérieur ou de la semi-liberté. La personne condamnée peut s'absenter de l'établissement durant la journée pour exercer une activité professionnelle, suivre un enseignement ou une formation, bénéficier d'un traitement médical ou s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive.

Centre pénitentiaire

Établissement pénitentiaire mixte qui comprend au moins deux quartiers différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

Quartier pour peines aménagées

Établissement pénitentiaire pouvant recevoir les personnes condamnées bénéficiant d'une mesure de semi-liberté ou d'un placement à l'extérieur ainsi que les personnes condamnées dont le reliquat de peine est inférieur à un an, afin de leur permettre de concrétiser un projet de réinsertion.

Établissement pénitentiaire

Il existe plusieurs types d'établissements pénitentiaires, ou prisons, selon le régime de détention et les catégories de condamnation. Ils sont classés en deux grandes catégories : les maisons d'arrêt et les établissements pour peine. Au 1er janvier 2016, on dénombre 187 établissements pénitentiaires : 86 maisons d'arrêt et 94 établissements pour peine, auxquels s'ajoutent 6 établissements pénitentiaires pour mineurs et un établissement public de santé national à Fresnes.

Maison d'arrêt

Établissement pénitentiaire qui reçoit les personnes prévenues en détention provisoire ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas 2 ans.

Maison centrale

Établissement pénitentiaire qui reçoit les personnes détenues condamnées à une longue peine et/ou présentant des risques. Le régime de détention de ces prisons est essentiellement axé sur la sécurité.

¹¹ source : Les mots clés de la justice/ site du ministère de la justice

LES BIBLIOTHEQUES DE DETENTION, ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES
(SYNTHESE)

ENQUETE REALISEE AU 1ER JANVIER 2015

Table des matières

1. Le périmètre de l'enquête.....	2
2. Les chiffres clés des bibliothèques de détention.....	2
.....	2
3. L'espace dédié et le fonds documentaire.....	3
3.1 Le lieu.....	3
3.1.1 L'espace.....	3
3.1.2 Le matériel.....	3
3.2 L'accessibilité.....	4
3.2.1 Les horaires.....	4
3.2.2 L'accès.....	5
3.2.3 La fréquentation.....	5
3.3 Le fonds documentaire.....	5
3.4 Les besoins.....	6
4. Les ressources.....	6
4.1 Les ressources humaines.....	6
4.1.1 Les intervenants.....	6
4.1.2 Les auxiliaires détenus bibliothécaires.....	7
4.2 Le budget.....	7
5. Les partenariats et les actions culturelles.....	8
5.1 Les partenariats avec les bibliothèques publiques.....	8
5.2 Les partenariats avec les éditeurs ou la presse.....	8
5.3 Les activités culturelles.....	9
6. Quel avenir pour les bibliothèques de détention ?.....	9
6.1 Le bilan des établissements.....	9
6.1.1 Les points forts.....	9
6.1.2 Les points faibles.....	9
6.2 Les perspectives des établissements.....	10
6.3 Les recommandations de la DAP/PMJ2.....	10

1. Le périmètre de l'enquête

Les données suivantes résultent de l'exploitation d'un questionnaire relatif au fonctionnement des bibliothèques en établissements pénitentiaires à la date du 1^{er} janvier 2015.

173 établissements ont répondu à l'enquête, soit **90 % des établissements pénitentiaires**. Selon les statistiques de l'administration pénitentiaire, 66270 personnes sont écrouées au 1^{er} janvier 2015¹, les établissements ayant répondu à l'enquête comptabilisent 57610 personnes, **soit 86 % de la population carcérale**.

Cette large participation (4 % plus importante que lors de la dernière enquête en 2010) a permis de dresser un état des lieux représentatif des bibliothèques de détention, d'en recenser les besoins et d'en définir les perspectives.

Taux de réponses par DISP²

DISP	Nombre d'EP sur la DISP	Nombre d'EP ayant répondu	Taux de réponse	Nb EP réponse complète	Taux réponse complète
Bordeaux	20	19	95%	15	75%
Dijon	20	18	90%	18	90%
Lille	22	22	100%	18	82%
Lyon	22	21	95%	20	91%
Marseille	15	14	93%	12	80%
Paris	19	12	63%	10	53%
Rennes	20	20	100%	19	95%
Strasbourg	23	21	91%	21	91%
Toulouse	16	16	100%	15	94%
MOM	14	10	71%	9	64%
Total	191	173	90%	157	82%

Il faut cependant noter la valeur déclarative et volontaire des informations. **Les données de ce bilan ne concernent donc que les établissements ayant répondu à l'enquête et aux questions à l'intérieur des questionnaires.**

2. Les chiffres clés des bibliothèques de détention

Selon l'enquête, **9 % des personnes détenues se savent pas lire** à leur entrée au quartier arrivant. 22 % ont des difficultés de lecture et 69 % savent lire. Ces chiffres montrent l'utilité de la lecture et des bibliothèques au sein de la détention.

Sur 173 établissements pénitentiaires ayant répondu au questionnaire, on dénombre 128 bibliothèques centrales (espace accessible à tous les détenus), et 207 bibliothèques de quartiers (espace réservé à l'usage exclusif des résidents du quartier où il se situe), soit 335 bibliothèques en tout. **Tous les établissements ayant répondu à l'enquête disposent d'au moins une bibliothèque de détention.**

- 102 établissements pénitentiaires ont une ou plusieurs³ bibliothèque(s) centrale(s) (soit 59% des établissements),
- 33 établissements n'ont pas de bibliothèque centrale, mais ont au moins une bibliothèque de quartiers (soit 19%),
- 38 établissements cumulent une bibliothèque centrale et au moins une bibliothèque de quartiers (soit 22%).

1 http://intranet.justice.gouv.fr/site/apnet/art_pix/mensuelle_janvier_2015.pdf

2 Le tableau détaille le nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête (en renvoyant au moins un des questionnaires), et le nombre d'établissements ayant répondu de façon complète à l'enquête (en renvoyant l'intégralité des questionnaires).

3 Cela dépend de l'organisation du bâti, certains établissements, comme le centre de détention de Mauzac et le centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure, déclarent avoir deux bibliothèques centrales.

Répartition par type de bibliothèques



On observe le **même nombre global de bibliothèques qu'en 2010**. Cela s'explique par le fait que le nombre d'établissements pénitentiaires était déjà de 191 et que chaque établissement ayant répondu possédait déjà au moins une bibliothèque à ce moment-là.

En outre, des offres de lecture supplémentaires existent : le rayonnage, mis en place dans 73 établissements (soit 42 % des établissements qui ont répondu), ou encore la possibilité de faire passer un chariot ou un catalogue dans les cellules (mis en place dans 52 établissements soit 30 % des établissements qui ont répondu).

3. L'espace dédié et le fonds documentaire

3.1 Le lieu

3.1.1 L'espace

La superficie moyenne des bibliothèques centrales est de 47 m² (avec une amplitude importante, allant de 10m² à 280 m²). Celle des bibliothèques de quartiers est de 31 m². Une telle superficie permet que la bibliothèque ne se limite pas à l'emprunt de documents et que les conditions pour la consultation sur place et les actions culturelles soient réunies.

Sur les 127 établissements qui ont répondu à la question, 115 déclarent que la bibliothèque centrale est aménagée pour la lecture, soit 90 %. Ce chiffre reste constant pour les bibliothèques de quartiers.

Sur les 125 établissements qui ont répondu à la question, 78 déclarent que la bibliothèque centrale est une pièce aménagée pour héberger des actions culturelles, soit 62 %. Ce chiffre tombe à 52 % pour les bibliothèques de quartiers (ce qui s'explique par le fait qu'elles sont, par leur emplacement dans l'établissement, de taille réduite).

Ces aménagements sont essentiels car il est fondamental que la bibliothèque ne soit pas seulement un lieu d'emprunt de documents. Si elle est avant tout un **lieu de lecture**, elle doit être un **lieu de socialisation**, d'échanges et de débat, notamment par le biais des actions culturelles autour du livre. C'est en cela qu'elle a toute sa place dans la vie de l'établissement, et qu'elle a un rôle primordial à jouer dans les perspectives d'insertion des personnes détenues.

Enfin en ce qui concerne l'espace, seulement 14,5 % des établissements ont une ou des bibliothèques considérées comme un lieu « pas du tout » convivial (62,5% considérées comme « plutôt » conviviales et 23 % considérées comme « très » conviviales).

3.1.2 Le matériel

Sur l'ensemble des bibliothèques, les établissements déclarent que **le mobilier est en bon ou moyen état dans 94 % des cas**, ce qui est plutôt satisfaisant.

Etat du mobilier



Sur les 126 établissements ayant répondu à la question, 100 ont un ordinateur de gestion des collections, soit 79 %. Ce chiffre tombe à 60 % pour les bibliothèques de quartier. Il faut mettre ce chiffre en rapport avec l'informatisation des bibliothèques de détention : sur l'ensemble des bibliothèques, **61 % ont une gestion informatisée des collections et du prêt**. Il faut souligner qu'en 2010, 73 % des établissements déclaraient avoir une gestion informatisée. Cette diminution peut s'expliquer en partie par le fait que certains logiciels acquis bien avant 2010 sont déclarés aujourd'hui obsolètes, et n'ont pas été forcément renouvelés.

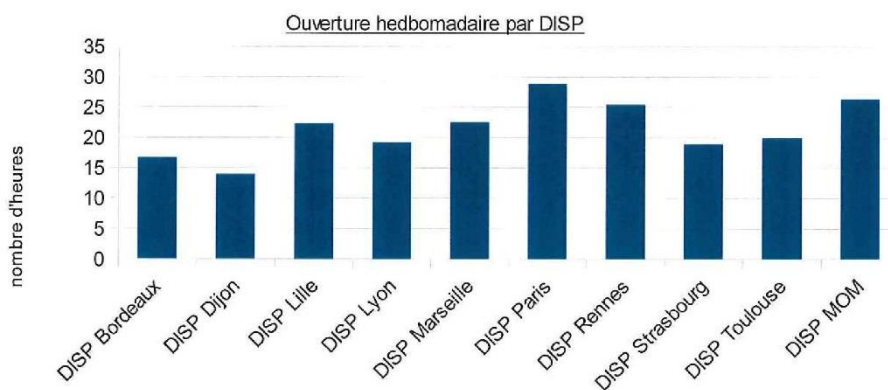
Cela signifie qu'en 2015, 39 % des bibliothèques carcérales ne bénéficient pas d'une gestion informatisée, élément pourtant essentiel pour inventorier le fonds documentaire et sa gestion.

La possibilité pour les personnes détenues de consulter les collections sur ordinateur est quant à elle rare : seulement 6 % des établissements ayant répondu à cette question déclarent que cela est possible. En revanche, certaines bibliothèques commencent à être équipées d'autres types de matériels, notamment de lecteurs CD ou DVD, de visio projecteurs ou encore de jeux éducatifs ou de société.

3.2 L'accessibilité

3.2.1 Les horaires

Toutes les bibliothèques sont ouvertes en semaine, soit de façon continue, soit à la demande (notamment pour les bibliothèques de quartiers). En revanche, **seules 34 % des bibliothèques sont ouvertes le week-end**, et on observe que ce sont majoritairement des bibliothèques de quartiers.



Sur les 126 établissements ayant répondu, **seulement 41 % des bibliothèques centrales sont ouvertes 24h ou plus par semaine** (contre 55 % en 2010). Ce chiffre augmente sensiblement pour les bibliothèques de quartiers puisque 51 % d'entre elles sont ouvertes 24h ou plus par semaine.

La moyenne pour les deux types de bibliothèques est de 20h d'ouverture par semaine et de 2h d'ouverture par week-end, **soit 22h d'ouverture hebdomadaire en moyenne**, ce qui équivaut à la moyenne de l'enquête de 2010. Si les horaires d'ouverture n'ont pas augmenté, il faut noter que l'ouverture à la demande des personnes détenues se généralise, ce qui fausse donc les chiffres de l'accessibilité horaire.

3.2.2 L'accès

L'accès direct désigne l'accès physique de la personne détenues sur le lieu de la bibliothèque (distinct d'une offre de lecture apportée), alors que l'accès libre renvoie à la liberté de mouvement pour se rendre dans ce lieu lors des horaires d'ouverture.

Sur les 125 établissements ayant répondu à la question, **78 % déclarent un accès direct** à la bibliothèque centrale (contre 85 % en 2010). **33 % déclarent un accès direct et libre** (contre 30 % en 2010). Le ratio est sensiblement le même pour les bibliothèques de quartiers.

Cette stagnation, voire cette baisse depuis 2010, peut s'expliquer par les contraintes liées au milieu carcéral et notamment la difficulté pour les personnels d'encadrer les allées et venues des personnes détenues au sein des bibliothèques. Un accès facilité est pourtant essentiel pour que les bibliothèques restent un lieu de socialisation et de partage autour des activités culturelles.

3.2.3 La fréquentation

Sur l'ensemble des bibliothèques, la fréquentation des détenus reste faible. En effet, **seulement 31 % des personnes détenues se rendent à la bibliothèque au moins une fois par semaine**. Cela signifie que 69 % des détenus fréquentent très peu voire jamais la bibliothèque.

Notons que selon l'enquête, les trois principales raisons qui poussent les personnes détenues à fréquenter les bibliothèques sont d'abord **l'emprunt d'ouvrage**, ensuite la **consultation sur place** et enfin la **possibilité de socialiser**.

3.3 Le fonds documentaire

Le mètre linéaire (ml) désigne « l'unité de mesure des archives correspondant à la quantité de documents rangés sur une tablette d'un mètre de longueur »⁴. Dans les bibliothèques centrales, **la moyenne est de 62 ml** (avec une amplitude importante de quelques mètres linéaires à 350 ml). Dans les bibliothèques de quartiers, la moyenne est de 32 ml.

Bibliothèques centrales et de quartiers confondues, les établissements ont déclaré disposer en 2015 de **741 469 ouvrages** (soit une augmentation par rapport à l'étude de 2010), les fonds étant majoritairement composés de bandes dessinées, fictions, documentaires et usuels.

En moyenne, un établissement dispose de 4472 ouvrages (pour 4683 en 2010). Pourtant, sur 120 établissements ayant répondu, seulement **44 % déclarent disposer d'un fonds documentaire égal ou supérieur à 4000 ouvrages** pour les bibliothèques centrales⁵. On peut en conclure que quelques grands établissements sont largement au-dessus de seuil (comme le centre pénitentiaire de Toulon-La-Farède avec 23000 ouvrages) mais que ce n'est pas forcément le cas pour les autres.

En outre, on note une diminution de 4 % du nombre d'établissements déclarant disposer d'un fonds documentaire égal ou supérieur à 4000 ouvrages par rapport à 2010, ce qui peut avoir plusieurs explications : non-restitution ou détérioration d'ouvrages empruntés par les personnes détenues, désherbages, collections non répertoriées ou non renouvelées. En revanche, **82 % de ces établissements déclarent détenir au moins 10 titres par détenu** ce qui correspond à la norme fixée par la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA).

Il faut cependant tenir compte du fait que les collections sont majoritairement datées de 5 à 10 ans, et que si le désherbage et le renouvellement des collections sont, la plupart du temps, effectués régulièrement,

4 <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3226>

5 Le ratio est moins élevé pour les bibliothèques de quartier, mais cela s'explique par le fait que ces bibliothèques n'approvisionnent qu'un seul quartier de détention.

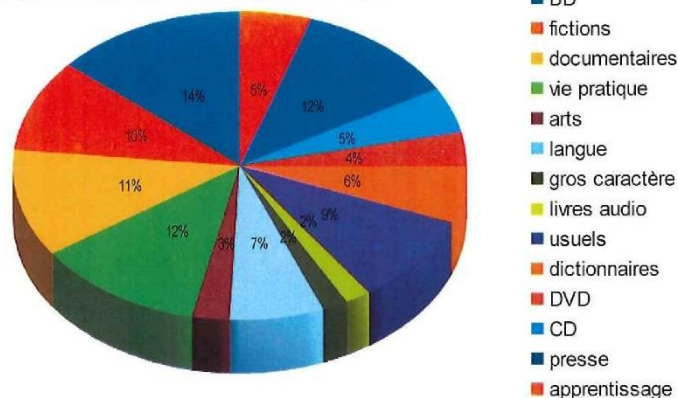
certaines établissements ne les font jamais. La quantité d'ouvrages ne présage donc pas de la qualité ni de l'actualité du fonds.

3.4 Les besoins

La répartition des emprunts permet d'avoir une vision claire des habitudes de lecture en détention. Les ouvrages les plus empruntés sont, dans l'ordre : les bandes dessinées (19%), les fictions (16%), les documentaires (16%), la presse (13%) et enfin les ouvrages de vie pratique (11%).

La répartition des besoins exprimés par les établissements suit majoritairement ces habitudes de lecture, puisque les ouvrages à acquérir prioritairement sont, dans l'ordre : **les bandes dessinées** (14%), **les ouvrages de vie pratique** (12%), **la presse** (12%), **les documentaires** (11%) et enfin **les fictions** (10%).

Répartition des besoins par type d'ouvrages



4. Les ressources

4.1 Les ressources humaines

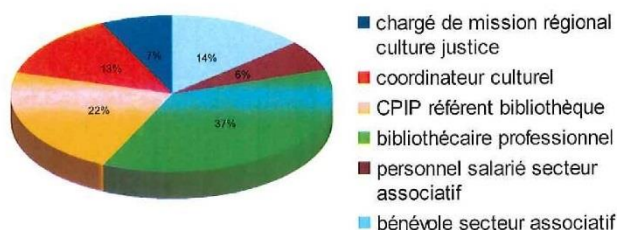
Les bibliothèques de détention accueillent une grande diversité d'intervenants. Cette diversité fait la richesse du lieu mais la moyenne d'heures hebdomadaires d'interventions reste faible (environ 6h tous intervenants confondus sauf en ce qui concerne les auxiliaires détenus bibliothécaires).

4.1.1 Les intervenants

Les interventions les plus fréquentes pour la gestion des bibliothèques de détention sont celles des bibliothécaires professionnels (37%), ce qui montre une prise en compte par les collectivités territoriales de ce type de bibliothèque dans leurs missions. L'évolution par rapport à 2010 est à la hausse puisqu'à ce moment-là, seulement 12 % des établissements déclaraient bénéficier de l'intervention de bibliothécaires professionnels. Si la moyenne du temps d'intervention reste faible (4 heures hebdomadaires), cela est très encourageant.

Le personnel de l'administration pénitentiaire représente une part importante des ressources humaines car les coordinateurs et les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) référents bibliothèque représentent 35% des interventions. Les intervenants du milieu associatif, quant à eux, représentent la part non négligeable de 20 %. Enfin, les chargés de mission régionaux culture justice, sont présents à hauteur de 7 %.

Répartition du personnel par statut



4.1.2 Les auxiliaires détenus bibliothécaires

Sur 145 établissements ayant répondu à la question, **95 % déclarent avoir au moins un auxiliaire détenu bibliothécaire travaillant dans la bibliothèque de détention** (contre 84 % en 2010). En tout, on dénombre **217 auxiliaires détenus bibliothécaires** pour 335 bibliothèques. Ces détenus effectuent en moyenne 23h de travail hebdomadaire et sont, pour 52 % d'entre eux, formés pour ce travail.

Cette pratique positive se généralise et permet d'une part de bénéficier d'un soutien réel pour le fonctionnement de la bibliothèque et d'autre part de « professionnaliser » le détenu qui gagne en compétence dans le champ de la gestion des fonds de livres⁶. C'est dans cette optique que la formation de l'auxiliaire détenu par les professionnels des bibliothèques est essentielle et peut être complétée par le guide du détenu bibliothécaire⁷.

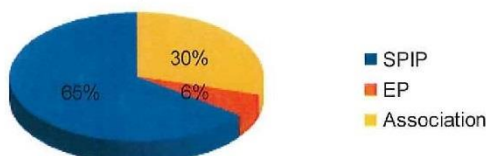
4.2 Le budget

Sur 134 réponses, **74 % des établissements déclarent consacrer un budget à la bibliothèque de détention**, contre 84 % en 2010. On observe un certain ralentissement à ce niveau, qui peut sans doute s'expliquer par la réduction globale des moyens.

Pour 2014, **le budget moyen annuel consacré à la bibliothèque de détention est de 2299€, avec une amplitude large allant de 171€ à 15 000€** (pour l'ouverture d'une bibliothèque). Au niveau global, **236 760 € ont été alloués aux bibliothèques en 2014** (contre 769 639€ en 2010). Le taux moyen de réponse à cette question (seulement 52 % des établissements) ne permet pas d'en tirer une tendance générale.

En revanche, il faut noter que **la participation financière est supportée majoritairement par les SPIP**, à hauteur de 65 %, contre 30 % de participation de la part des associations et 6 % de participation de la part des établissements eux-mêmes.

Répartition des financements



Les subventions du Centre National du Livre (CNL) restent quant à elles ciblées, car sur 127 établissements ayant répondu à la question, seuls **24 en ont bénéficié en 2014 (19%)**. Les subventions par établissement sont de l'ordre de **2876€ en moyenne**.

6 A l'instar du cas d'une auxiliaire détenue bibliothécaire qui a été embauchée dans une bibliothèque publique à sa sortie de prison. La pratique doit donc être encouragée.

7 Guide du détenu bibliothécaire. Bulletin des bibliothèques de France, n° 3, 2006

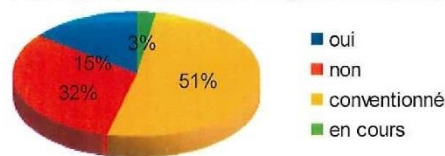
5. Les partenariats et les actions culturelles

5.1 Les partenariats avec les bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques sont des partenaires essentiels des bibliothèques de détention car elles leur apportent une expertise professionnelle, des personnels qualifiés, des dépôts de livre sous forme de dotation ou encore une possibilité de prêt à durée limitée. Si la **pratique du partenariat est constante entre 2010 et aujourd'hui**, la formalisation par une convention est de plus en plus fréquente, ce qui consolide les liens entre les deux entités.

- Bibliothèques municipales : sur 117 établissements ayant répondu, **66 % ont un partenariat avec une bibliothèque municipale et 51 % l'ont formalisé** par une convention.

Partenariats avec les bibliothèques municipales



- Bibliothèques départementales de prêt (BDP) : sur 117 établissements ayant répondu, **50 % ont un partenariat avec une BDP et 35 % l'ont formalisé** par une convention.
- Bibliothèques d'agglomération : sur 102 établissements ayant répondu, **22 % ont un partenariat avec une bibliothèque d'agglomération et 20 % l'ont formalisé** par une convention.
- Autres bibliothèques : sur 97 établissements, **8 % ont un partenariat avec une autre structure et 3 % l'ont formalisé** par une convention.

70 % des bibliothèques de détention bénéficient d'un dépôt de leur bibliothèque partenaire, le plus souvent mensuel ou trimestriel, et composé majoritairement de livres (à défaut de CD, DVD ou livres audio). Au-delà du prêt, le conventionnement assure aussi un partenariat en ce qui concerne les activités culturelles et la formation des auxiliaires détenus bibliothécaires.

On note que l'engagement des collectivités territoriales en ce qui concerne les bibliothèques de détention est solide. La dénonciation par la ville de Bourg-en-Bresse d'une convention conclue entre la municipalité et son centre pénitentiaire est un cas isolé d'après l'enquête.

5.2 Les partenariats avec les éditeurs ou la presse

Les partenariats avec les éditeurs ou la presse, qui permettent de bénéficier de dépôts d'ouvrages ou de journaux, sont peu développés au sein des bibliothèques de détention. Les liens se tissent peu à peu, surtout au niveau local, mais restent très ponctuels.

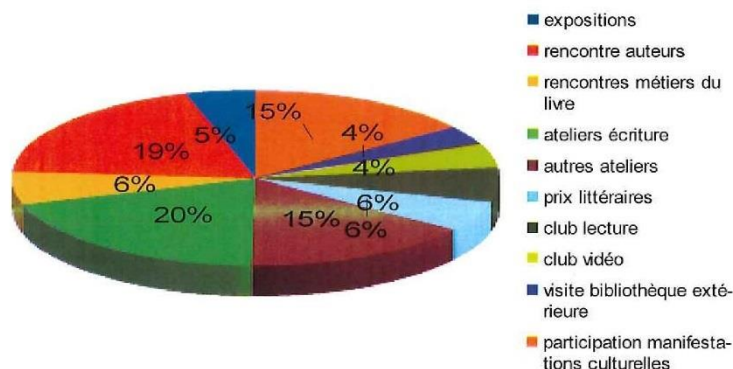
- Sur 95 établissements ayant répondu, **seulement 6 % ont un partenariat avec un éditeur local** (et 4 % l'ont formalisé par une convention, par exemple la maison d'arrêt de Tulle ou celle d'Aurillac).
- Sur 93 établissements ayant répondu, **seul 1 % a un partenariat (non formalisé) avec un éditeur national** (le centre pénitentiaire de Fresnes),
- Sur 96 établissements ayant répondu, **13 % ont un partenariat avec la presse quotidienne locale** (et 5 % l'ont formalisé, par exemple la maison d'arrêt du Puy en Velay ou celle de Montluçon),
- Sur 93 établissements ayant répondu, **seulement 2 % ont un partenariat avec la presse nationale** (la maison d'arrêt de Nanterre et celle de St Brieuc).

Si les partenariats avec la presse locale sont les plus répandus, on note que **certains journaux locaux sont particulièrement actifs** dans leur région en ce qui concerne les actions menées avec les bibliothèques de détention. C'est par exemple le cas du quotidien *La Montagne* qui est le partenaire de sept établissements de la DISP de Bordeaux et de la DISP Lyon.

5.3 Les activités culturelles

On assiste à une **augmentation et à une diversification des activités** proposées au sein des bibliothèques pénitentiaires, notamment grâce à la mise en place de clubs ou d'ateliers autour du livre et de la lecture.

Répartition par types d'activités



Pour les 140 établissements ayant répondu, les **rencontres avec les auteurs**, les **ateliers d'écriture**, et les **participations à des manifestations culturelles** sont les activités les plus développées. Les personnes détenues ont ainsi pu participer à des manifestations au niveau national telles que *Transmurailles*, *Le Printemps des Poètes*, *Dis-moi dix mots*, le Salon du Livre, ou encore des manifestations locales telles qu'*Étranges Lectures* dans la DISP de Bordeaux, ou *Quai du Polar* dans la DISP de Lyon.

Les interactions avec l'extérieur restent limitées : la mise à disposition d'expositions et les visites de structures culturelles extérieures sont peu développées. En outre, les productions issues des ateliers et des participations aux manifestations culturelles sont peu exposées à l'extérieur (30 % des cas).

Le projet « un dictionnaire par cellule » mis en place par la fondation *les Arts et les Autres* pour lutter contre l'illettrisme reste limité à certains établissements : sur les 133 établissements ayant répondu, 20 déclarent l'avoir mis en place (soit 15%). En outre, seuls 10 établissements ont déclaré avoir bénéficié d'un partenariat avec cette fondation pour cette opération.

6. Quel avenir pour les bibliothèques de détention ?

6.1 Le bilan des établissements

6.1.1 Les points forts

Les établissements s'accordent pour dire que la bibliothèque de détention :

- est d'abord un **lieu dédié à la lecture qui permet de mettre en place des activités culturelles**,
- est un **espace de socialisation**, la plupart du temps plutôt convivial,
- bénéficie d'**acteurs impliqués** autant externes (partenariats solides et performants) qu'internes (personnel de l'administration pénitentiaire et auxiliaires détenus bibliothécaires motivés),
- bénéficie de **fonds documentaires importants**.

6.1.2 Les points faibles

En revanche, les établissements soulignent aussi le fait que :

- le lieu dédié à la bibliothèque est souvent **trop petit et difficile d'accès**,
- le **budget est restreint**,
- le **turn-over des auxiliaires détenus** rend complexe leur formation à la gestion des bibliothèques,
- le **matériel et le fonds documentaire** sont souvent vieillissants,

- l'absence de partenariat, le cas échéant, est un frein au développement.

Ainsi la bibliothèque détention reste un **lieu indispensable de la détention**, mais il doit être investi et animé par des actions culturelles pour remplir son objectif et gagner en attractivité auprès des détenus.

6.2 Les perspectives des établissements

Sur environ 130 établissements, les priorités pour 2015 sont d'abord de **réactualiser les partenariats existants** (pour 70 % d'entre eux), d'**améliorer l'équipement de la bibliothèque** (62 %) et de **développer le fonds documentaire** (45 %).



6.3 Les recommandations de la DAP/PMJ2

L'enquête 2015 sur les bibliothèques de détention permet de dresser un **bilan positif** sur la question : tous les établissements semblent disposer d'au moins une bibliothèque, qui possède un fonds documentaire non négligeable et qui arrive en général à fonctionner. Néanmoins, ce lieu est souvent sous-investi et les marges de progression sont importantes.

- **Préserver sa spécificité** : conserver un espace (au moins une bibliothèque par établissement et favoriser les bibliothèques de quartiers), des personnels et un budget dédié. Au niveau du budget notamment, reconduire à minima le budget de l'année antérieure.
- **Renforcer l'attractivité** : renouveler un mobilier et un fonds vieillissants, notamment par le biais des partenariats. Dans cette perspective, accorder une attention particulière aux nouveaux besoins : les supports modernes (CD, DVD), les livres de langues mais aussi les livres en gros caractère afin de faciliter la lutte contre l'illettrisme.
- **Moderniser** : tout d'abord, généraliser la gestion informatique du fonds documentaire et du prêt, puis mettre en place dans la mesure du possible de véritables réseaux de bibliothèques (notamment pour les bibliothèques de quartiers d'un même établissement).
- **Professionnaliser** : conserver la pratique des auxiliaires détenus bibliothécaires en systématisant leur formation par des professionnels des bibliothèques (par le biais des partenariats), la valorisation de leur parcours, et ce jusqu'à l'insertion professionnelle dans la mesure du possible.
- **Renforcer l'accessibilité** : élargir les horaires d'ouverture et privilégier l'accès direct et libre autant que faire se peut, car si la pratique de l'ouverture sur demande a de nombreux avantages, elle ne facilite pas la socialisation et les échanges autour de la lecture.
- **Formaliser et pérenniser les partenariats**, et ce à tous les niveaux (dépôt d'ouvrages, intervention des professionnels des bibliothèques, formation des auxiliaires détenus bibliothécaires). Pour cela, faire vivre les partenariats déjà existants mais aussi en créer de nouveaux, notamment avec le monde de l'édition (afin de renouveler le fonds) et de la presse au niveau national et local.

⁸ Le graphique représente la répartition des perspectives les unes par rapport aux autres, et non le pourcentage d'établissements qui envisage telle ou telle perspective comme cela est évoqué plus haut.